

**Répondre ensemble aux enjeux d'aménagement durable et
à l'urgence climatique**

Favoriser le retour à l'emploi et l'accès à toutes et tous à la culture



**Convention de coopération entre l'Etablissement Public Territorial
Est Ensemble et la Ville de Paris – 2021-2026**

Contenu

Préambule	5
I. Conforter et amplifier les projets d'aménagement durable créateurs de continuités écologiques et apaisées entre Paris et Est Ensemble	5
Projet n°1 : La Promenade des Hauteurs, un projet métropolitain de continuité verte et active	6
- Objectif 1 : Initier la phase opérationnelle de la promenade des hauteurs.....	6
- Objectif 2 : Favoriser les mobilités actives et le sport pour tous dans la ville, en développant une trame active et sportive.....	7
Projet n° 2 : Un nouvel acte dans le renforcement du partenariat autour du canal et de la Plaine de l'Ourcq : gouvernance, usages et projet urbain	8
- Objectif 1 : Concilier différents usages et trouver un équilibre entre le développement des activités économiques, de loisirs et la préservation de la biodiversité	8
- Objectif 2 : Porter une ambition commune, renforcer le cadre de dialogue et les outils de coordination	9
- Objectif 3 : Poursuivre le grand projet urbain de la Plaine de l'Ourcq	10
Projet n°3 : Partager une ambition commune pour l'avenir du périurbain et les Portes : plus de nature, plus de lien, plus de proximité	13
- Objectif 1 : Faire de la Porte de Bagnolet un projet urbain emblématique—en matière de santé environnementale	13
- Objectif 2 : Aménager une nouvelle entrée pour la Ville de Paris et de la Seine-Saint-Denis : Porte de la Villette.....	15
- Objectif 3 : Porte de Montreuil, la transformation à l'œuvre d'une porte en place.....	16
II. Agir face à l'urgence climatique et environnementale	18
Projet n°1 : Financer les projets bas carbone du territoire grâce à la Coopérative Carbone .	18
- Objectif 1 : inclure des projets urbains de compensation carbone dans le champ de financement de la coopérative carbone.....	18
Projet n°2 : Des coopérations concrètes pour atteindre l'objectif du zéro déchet	19
- Objectif 1 : Augmenter le réemploi des matériaux du bâtiment	19
- Objectif 2 : Répondre aux problématiques de dépôts sauvages et améliorer la collecte des déchets	19
Projet n°3 : Partager des outils d'observation, de planification stratégique et de mobilisation citoyenne communs en matière de lutte contre le dérèglement climatique	20
- Objectif 1 : GREC francilien : inclure Est Ensemble dans le périmètre de réflexion de Paris 20	
- Objectif 2 : Favoriser la diffusion et le partage des propositions formulées par les citoyens de la Convention citoyenne pour le climat local	21
- Objectif 3 : Encourager la mobilisation de la jeunesse sur les enjeux climatiques.....	21
- Objectif 4 : Plan climat et PLU bioclimatique : partage de ressources et d'expériences.....	21
Projet n°4 : Créer un partenariat autour de la gestion publique de l'eau potable	22
- Objectif 1 : Développer le modèle de gestion publique de l'eau potable	23
- <input type="checkbox"/> Objectif 2 : Coopérer pour la mise en place du futur service d'eau d'Est Ensemble	23
III. Expérimenter et innover dans le domaine du développement économique et de l'emploi .	25

Projet n°1 : Développer l’Arc de l’innovation	25
- Objectif n°1 : Renforcer le pilotage de l’Arc	26
- Objectif n°2 : Maintenir l’écosystème de l’innovation dans l’Est Parisien en assurant un suivi du parcours immobilier des start-up	26
- Objectif n°3 : Développer des actions en faveur de l’insertion professionnelle des habitants de l’Arc : les Rendez-vous de l’est parisien	26
Projet 2 : Participer à réduire le chômage, par une coopération autour de l’insertion par la formation et la promotion des filières pourvoyeuses d’emplois.....	27
- Objectif 1 : Expérimenter et essayer les projets permettant de développer l’emploi, en particulier des jeunes, et les métiers de la transition écologique	27
- Objectif 2 : Pérenniser les appels à projets Paris Code.....	27
- Objectif 3 : Engager une coopération autour des enjeux d’intérêt communs dans le cadre de la démarche « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».....	29
- Objectif 4 : Engager une coopération sur les formations et les filières de l’économie circulaire et de l’agriculture avec les dispositifs Paris Fabrik et Paris Fertile	29
IV. Amorcer une coopération pour favoriser l’accès de toutes et tous à la culture.....	31
- Objectif 1 : Engager de nouvelles coopérations en faveur de la dynamique culturelle de l’Est parisien.	31
V. Pilotage, gestion et mise en œuvre de la convention	33

Préambule

La Ville de Paris et Est Ensemble partagent une volonté de coopération technique et stratégique, qui s'est exprimée par deux fois au travers de conventions de coopération depuis la création de l'établissement public territorial en 2010. Ces conventions permettent de cibler des projets communs sur lesquels les élus et les administrations travaillent ensemble.

Au-delà des projets portés de manière commune, la coopération exprime surtout une ambition et des valeurs partagées pour mener des politiques utiles en faveur des habitants qui vivent dans notre territoire commun.

Le territoire d'Est Ensemble et Paris sont très proches géographiquement et ont des caractéristiques communes. Situés au cœur de la Métropole du Grand Paris, ce sont des espaces de forte densité, en manque d'espaces verts, partageant les nuisances du périurbain et de nombreux grands axes routiers et emprises ferroviaires.

Parce que nous savons que nous sommes la dernière génération d'élus à pouvoir agir pour contenir le réchauffement climatique, nous faisons le choix de donner un nouvel élan à notre coopération et de la renforcer pour répondre aux enjeux d'aménagement durable et de transition écologique.

Dans une logique d'apaisement des quartiers et de prévention de la santé des grands parisiens, nous souhaitons agir ensemble contre la pollution, en développant les mobilités douces, en renaturant les espaces les plus minéraux, en redonnant de l'espace de promenade et de pratiques sportives. Ces actions, qui contribuent à la transition écologique, sont de nature à améliorer les facteurs environnementaux et participent directement à la santé et au bien-être des citoyens.

La coopération s'engage également autour de sujets du quotidien, car nous avons cette conscience commune qu'une part importante de la vie de nos concitoyens se déroule dans des espaces partagés et que nous leur devons, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, de trouver un cadre de vie apaisé, propre, sécurisé.

Enfin, au-delà des sujets environnementaux, face à la crise économique et sociale qui touche notre pays dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie, nous savons que nous devons agir fortement en faveur de la relance économique pour favoriser le retour à l'emploi local, et de la culture, secteur durement affecté par la crise sanitaire et plus que jamais incontournable pour offrir des perspectives aux habitants de nos territoires. La préservation du tissu économique local et la conservation des services essentiels aux habitants et aux entreprises doit concourir à la résilience de nos deux territoires.

Parce que nous partageons des valeurs politiques communes, écologiques, sociales, et solidaires, parce que nous avons à cœur d'agir utilement pour le bien-être de nos habitants, parce que nous partageons une même conception de la manière dont nous devons revoir nos politiques de développement, nous faisons le choix de mettre la transition écologique au cœur de notre coopération.

I. Conforter et amplifier les projets d'aménagement durable créateurs de continuités écologiques et apaisées entre Paris et Est Ensemble

Est Ensemble et la ville de Paris décident d'œuvrer ensemble en faveur de l'apaisement de leurs quartiers partagés et portent une ambition élevée commune en matière de renaturation des espaces. Dans les projets travaillés en communs, la question des mobilités sera au cœur de nos réflexions et de nos choix.

Dans un esprit de co-construction, avec les habitants et toutes les parties prenantes, nous porterons une attention commune sur les effets induits par les projets développés sur les grands axes routiers (effets de report de trafic liés à l'aménagement des Portes, accompagnement des usagers concernés par la zone à faibles émissions, impacts sur la santé des habitants et sur la biodiversité).

Parmi les projets permettant de concrétiser cette ambition écologique commune, nous souhaitons développer notre coopération sur un projet de Promenade des hauteurs de 42km, inventer ensemble un développement durable du canal de l'Ourcq et partager nos visions de l'évolution du boulevard périphérique, des Portes, de l'A3 et de l'A86, sans oublier les habitants des villes éloignées du périphérique.

Projet n°1 : La Promenade des Hauteurs, un projet métropolitain de continuité verte et active

La Promenade des Hauteurs est un projet d'aménagement porté par Est Ensemble, qui correspond à une boucle de 42 km depuis les Buttes Chaumont à Paris jusqu'à Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois. Son tracé épouse les contours du plateau de Romainville sur le territoire d'Est Ensemble et s'étend désormais à Bobigny et Bondy pour concerner les 9 villes de l'EPT. La Promenade des Hauteurs est un projet d'envergure métropolitaine, qui sera inscrit dans le futur Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain, et soutenu financièrement par la Métropole du Grand Paris. En reliant différents espaces végétalisés, elle a vocation à devenir un archipel de fraîcheur, démonstrateur d'une nouvelle façon de réaménager la ville, ainsi qu'un "équipement public à ciel ouvert" qui sera le support pour différents usages (loisirs, sport, culture).

Alors qu'une coopération sur ce projet s'est engagée dès 2017, au cours de la précédente mandature, le nouvel acte de la coopération qui s'amorce, ainsi que les opportunités qui s'ouvrent avec les Jeux de Paris 2024 sont l'occasion d'engager le volet opérationnel de ce partenariat.

- Objectif 1 : Initier la phase opérationnelle de la promenade des hauteurs

Afin de sécuriser la phase opérationnelle du projet, différentes actions communes à Paris et Est Ensemble seront entreprises :

Action n° 1 : Parvenir à une connaissance partagée du projet de Promenade par les élus des deux territoires.

Dans un premier temps, les élus de l'EPT et de la Ville de Paris, incluant, pour Paris, autant les élus sectoriels que les maires d'arrondissement, se rencontreront avant la fin de l'année 2021 afin d'identifier sur le terrain du tracé prévisionnel, les enjeux se posant pour chacune des collectivités. Cette première étape permettra de poser les bases d'un dialogue politique à visée opérationnelle sur le projet de Promenade, outre les

Ultérieurement, les mêmes élus pourront en tant que de besoin se réunir sur site pour constater l'avancement des réalisations, ou échanger directement sur des points spécifiques, en plus des occurrences formelles qui seront définies dans la charte de gouvernance.

Les deux collectivités identifieront en miroir, les experts au sein des services et des mairies d'arrondissement, qui constitueront les pour chacune les référents du projet au sein des instances de dialogue technique.

Action n°2 : Finaliser la charte de gouvernance pour sécuriser la mise en œuvre et établir des instances de dialogues techniques et politiques

Est Ensemble a engagé une démarche d'élaboration de charte de gouvernance, permettant de cadrer l'association des différentes collectivités parties prenantes. L'EPT a pour objectif une finalisation de cette charte pour 2022, en association étroite avec la Ville de Paris.

Action n°3 : Mutualisation des services de maîtrise d'ouvrage de projet entre la Ville de Paris.

Ce projet va générer des chantiers de grande ampleur à l'échelle du territoire d'Est Ensemble qui mobilisera les villes, compétentes en matière de voirie et espace public. Elle appellera notamment une coordination fine en matière de prescriptions paysagères et techniques, afin de garantir une esthétique partagée et une véritable unité fonctionnelle au sein de la Métropole. Aussi, pour permettre cette coordination au plus près des forces opérationnelles déployées, la ville de Paris envisage d'apporter un soutien en termes de ressources humaines avec la mise à disposition d'un cadre supérieur de la ville de Paris, pour constituer une équipe de pilotage de la maîtrise d'ouvrage composite, en rejoignant l'équipe projet transversale actuelle d'Est Ensemble. Les mécanismes de cette mise à disposition seront travaillés ensemble, et ajustés au gré de l'avancement et de la montée en charge progressive du projet.

- **Objectif 2 : Favoriser les mobilités actives et le sport pour tous dans la ville, en développant une trame active et sportive**

Le projet de Promenade des Hauteurs a également vocation à se développer en tant que trame active et sportive pour favoriser les mobilités et le sport, en mobilisant l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour répondre à ces enjeux de santé publique, sur l'initiative d'Est Ensemble, une candidature commune au titre du Fonds Héritage auprès de Paris 2024 est portée entre Est Ensemble et Paris. Cette coopération a vocation à être reconduite et à s'amplifier jusqu'en 2024.

Action n° 4 : Promouvoir en commun la Promenade des Hauteurs en tant que Projet Héritage Paris 2024, dès 2021-2022

Cette candidature, déposée en septembre 2021, porte les actions concrètes suivantes :

- Réaliser un balisage commun du parcours de la Promenade (expérimentation d'un balisage temporaire dit « signalétique XXS ») ;
- Renforcer le partenariat autour de l'organisation de la Grande Rando, évènement sportif annuel sur le tracé de la Promenade ;
- Structurer un réseau d'acteurs associatifs et sportifs pour le renforcement d'une activation sportive et culturelle commune du parcours.

Action n°5 : Travailler à une montée en puissance des projets visant à matérialiser et faire vivre la Promenade des Hauteurs

La coopération entre Paris et Est Ensemble doit également permettre d'offrir une plus grande place aux piétons et aux vélos dans l'espace public. La période de crise sanitaire et la perspective des JOP2024 à venir confirment la nécessité de renforcer la coordination pour mettre en cohérence les réseaux de pistes cyclables.

À ce titre, Paris et Est Ensemble veilleront à la bonne coordination et cohérence des réseaux piétons et cyclables du périmètre de la promenade des Hauteurs. Une attention particulière sera apportée à la bonne connexion au projet des « Boucles olympiques », prévues dans la convention de coopération Paris/Seine-Saint-Denis sur les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, qui doivent permettre de relier les lieux d'hébergement des supporters et les sites de compétitions. (Est Ensemble est le 3^{ème} pôle hôtelier de la Métropole après Paris et Roissy).

Action n°6 : Développer les continuités pour les modes actifs de déplacements

Sur le territoire d'Est Ensemble, les boucles cyclables olympiques ont vocation à s'inscrire dans le prolongement de la Promenade des Hauteurs, en termes de qualité urbaine et paysagère, sur la dimension îlot de fraîcheur. Ce travail sera engagé en lien avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

Projet n° 2 : Un nouvel acte dans le renforcement du partenariat autour du canal et de la Plaine de l'Ourcq : gouvernance, usages et projet urbain

Lien fort entre Paris et la Seine-Saint-Denis, le canal de l'Ourcq est aujourd'hui un lieu incontournable de vie grand parisienne. Créé au XIXe siècle pour les besoins d'alimentation en eau de la ville de Paris et la navigation fluviale au Nord et à l'Est, cet ouvrage singulier aujourd'hui vecteur de renaturation de la ville, est un espace de développement à la fois économique, d'activités, de loisirs, où de nouveaux quartiers voient le jour.

La Ville de Paris et Est Ensemble travaillent conjointement, et ce depuis plusieurs années, à faire de cet axe structurant, un lieu de vie pour ses habitants tout en maintenant une mixité d'usages avec les activités économiques. À cette fin, nos collectivités souhaitent aujourd'hui renforcer leur partenariat afin d'assurer un développement vertueux et durable du canal de l'Ourcq, au service du développement et du projet du territoire d'entraînement de la Plaine de l'Ourcq.

- **Objectif 1 : Concilier différents usages et trouver un équilibre entre le développement des activités économiques, de loisirs et la préservation de la biodiversité**

L'évolution de la gouvernance des canaux (cf. action n°4) et l'élaboration du SDIPAL vont permettre de poser un cadre de référence pour trouver un équilibre entre les différents usages souhaités par les collectivités.

Action n°1 : Intensifier la vocation touristique et de loisirs

Support de multiples activités, le canal doit poursuivre son développement tout en préservant son paysage et en renforçant la trame verte et bleue qui la constitue. L'attractivité de ce linéaire passera également par la poursuite du développement d'une vocation touristique et de loisirs, renforcé par la création de nouveaux services tels que la mise en place d'une navette fluviale de passagers, qu'Est Ensemble et la Ville de Paris soutiendront de manière coordonnée auprès d'Ile-De-France-Mobilités. L'amélioration des accès au canal avec une plus grande porosité avec les quartiers environnants et une meilleure signalétique pourront être étudiées.

L'Été du Canal participe de cette dynamique depuis plusieurs années, en promouvant les canaux à travers une programmation culturelle audacieuse tournée autour de l'histoire et de l'usage des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis. Le Bicentenaire des Canaux, qui fait d'ores et déjà l'objet d'une communication commune, permettra en 2022 d'affirmer encore davantage la transformation de ces espaces.

Les collectivités souhaitent étudier l'opportunité d'implantation de nouvelles péniches d'animation culturelle sur les communes de Bobigny, Noisy et Bondy. Pour cela, elles étudieront les opportunités d'emplacement, la faisabilité d'implantation de raccordement aux fluides, et estimeront le coût des travaux pour les soumettre à arbitrage.

Le tourisme à vocation économique sera également conforté par une attention au développement d'une offre d'hébergement et de restauration répondant à des critères de haute qualité environnementale et sociale.

Action n°2 : Poursuivre la vocation économique

Le canal est également support de développement économique, nécessaire à la création d'activités et d'emploi, à l'approvisionnement des chantiers et la logistique urbaine. À ce titre, la ville de Paris et Est Ensemble poursuivront la stratégie commune de développement des ports d'activité industrielle et du transport fluvial plus respectueux de l'environnement. Les opportunités de solutions multimodales avec un segment de transport/flux par voie de canal seront étudiées. Un séminaire sur la thématique du fret sera organisé afin de partager des retours d'expériences et élaborer une vision commune.

Parmi les activités prioritaires à développer pour profiter de la voie d'eau et de la proximité des principaux chantiers, figure l'aménagement de plateforme(s) de réemploi et de recyclage des matériaux du bâtiment et des travaux publics. La ville de Paris et Est Ensemble travailleront de manière coordonnée pour faciliter le déploiement de ce type d'infrastructures.

Elles devront être intégrées au tissu urbain et favoriser le transport des biens essentiels ou de base (BTP, biens alimentaires,...)

Est Ensemble et Paris travailleront aussi au développement de déchèteries fluviales éphémères assurées par péniches sur le canal de l'Ourcq.

Action n°3 : Renforcer la végétalisation

Les collectivités souhaitent par ailleurs renforcer la végétalisation et étudieront les opportunités de plantation de nouveaux arbres, notamment dans l'alignement du canal, dans une logique de renforcement de la trame verte. À cette fin, les collectivités partageront le diagnostic des besoins en matière de plantations d'arbres et s'accorderont sur le linéaire. Cette volonté s'intègre dans la dynamique du Plan Arbre de la ville de Paris et du projet d'Archipel de fraîcheur porté par Est Ensemble.

Une réflexion sur les Pariculteurs sera également menée, afin d'identifier des espaces susceptibles d'accueillir de nouvelles éditions de l'appel à projet. La Ville de Paris a d'ores et déjà identifié des parcelles en cours de mutation, qui pourrait être support pour de futurs Lauréats dans le cadre de cet appel à projet.

Est Ensemble et la Ville de Paris s'appuieront sur le laboratoire 2020 de la Plaine de l'Ourcq conduit avec l'APUR qui recense les espaces des berges du canal en attente de renaturation ou avec du potentiel à développer.

- **Objectif 2 : Porter une ambition commune, renforcer le cadre de dialogue et les outils de coordination**

Action n°4 : Réaffirmer une stratégie générale partagée sur les canaux et une nouvelle forme de gouvernance

La Ville de Paris est propriétaire d'un réseau fluvial qui s'étend sur le territoire de 43 communes riveraines, cinq départements et deux régions, et qui représente 130 kilomètres de voie d'eau. Aussi, le développement et l'entretien de cet ouvrage nécessite une gouvernance partagée, au regard des attentes portées sur cet équipement métropolitain. La ville de Paris et Est Ensemble se sont engagées, dès 2019, à structurer cette gouvernance du canal de l'Ourcq, en lien étroit avec le Département.

Fort de ce constat partagé, la Ville de Paris a lancé en 2021, année du début de la célébration du bicentenaire des canaux, une mission d'étude afin de faire émerger des hypothèses d'évolution de la gouvernance des canaux. Il s'agit de préfigurer une nouvelle stratégie sur le grand gabarit des canaux parisiens (Saint-Denis et Ourcq) pour poursuivre un développement ambitieux et révéler la dimension métropolitaine de ce réseau.

L'évolution de la gouvernance devra permettre de :

- concilier la préservation d'une gestion intégrée tout en renforçant le dialogue avec les collectivités,
- tenir compte des évolutions urbaines et des exigences environnementales,
- trouver les moyens d'investir et de pérenniser l'ouvrage. Dans cette optique, l'établissement du PPA de la PDO d'ici début 2022 sera l'occasion d'aller chercher des financements auprès de l'État et des partenaires.

La ville de Paris associera Est Ensemble à toutes les étapes de réflexion de cette nouvelle stratégie et aux opportunités de suites préfiguratrices dessinées par la mission sur la gouvernance des canaux.

Les collectivités engageront également un travail de communication afin de réaliser un support pour le grand public, permettant de donner à voir toutes les dimensions du canal et de son développement urbain. Les collectivités souhaitent également engager un travail de signalétique pour les usagers, en lien avec Plaine Commune et le Département de la Seine-Saint-Denis.

Action n°5 : Poursuivre un dialogue technique régulier et mettre à jour des outils stratégiques de coordination : convention de gestion des berges et Schéma Directeur des Implantations Portuaires et des Activités de Loisirs

Le canal de l'Ourcq, comme le canal Saint-Denis, représente une opportunité de développement économique qu'il convient de concilier avec des usages de loisirs, tout en tenant compte du cadre de vie des habitants. À ce titre, le Schéma directeur des Implantations portuaires (SDIPAL) du Canal de l'Ourcq, élaboré en 2010 par le Département de la Seine-Saint-Denis avec la ville de Paris et les communes riveraines (avant la création d'Est Ensemble) porte le double objectif :

- de constituer un document de référence, partagé et prospectif sur le territoire dans lequel s'inscrit le canal et les usages qui s'y développent ;
- d'évaluer la faisabilité d'implantation de ports (fret, plaisance, transport de voyageurs) et d'équipement de loisirs.

Du fait de l'évolution de la Plaine de l'Ourcq ces dix dernières années, ce schéma est aujourd'hui obsolète et doit être mis à jour et renouvelé. Conformément aux engagements pris dans la convention précédente, la ville de Paris, Est Ensemble et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis souhaitent aujourd'hui initier le renouvellement de ce document, dans un mode de pilotage qui sera défini en 2021 et dans l'optique d'aboutir à un document actualisé au premier semestre 2023.

En parallèle, sur la gestion des berges, aujourd'hui quatre niveaux d'administrations interviennent au titre de leurs compétences respectives :

- La Ville de Paris, pour la gestion, l'entretien de la voie d'eau et d'une partie des berges ;
- Le CD 93, pour la gestion du parc de la Bergère et l'aménagement des pistes cyclables, dont l'Eurovélo 3 ;
- Est Ensemble, qui effectue un travail de renaturation des voies sur berges au-delà du domaine public fluvial dans le cadre des opérations d'aménagement et dans le cadre des événements et des activités économiques occasionnelles.
- Les communes concernées (Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy), qui gèrent les espaces verts et les espaces publics (dont gestion des corbeilles de rue) sur leur domanialité qui augmente à mesure de l'avancement des opérations d'aménagement.

Afin d'en améliorer son entretien et sa propreté, les collectivités ont souhaité clarifier le rôle de chacun dans un document unique : une convention de gestion des berges.

Sur ces deux documents, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, Est Ensemble et la Ville de Paris travailleront conjointement à leur élaboration, à leur mise en œuvre et à leur application, en associant les communes concernées. Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, ces documents devront être un support au développement vertueux du canal et de sa plaine, en permettant de faire vivre ensemble plusieurs usages.

- Objectif 3 : Poursuivre le grand projet urbain de la Plaine de l'Ourcq

Articulée sur le linéaire du canal, la Plaine de l'Ourcq s'étend sur toute la partie nord d'Est Ensemble et les communes de Paris, Pantin, Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Bondy. Ce grand projet urbain d'Est Ensemble représente plus de 500 ha en évolution potentielle le long des 10 km de canal de l'Ourcq traversant l'EPT d'ouest en est.

En termes d'outils de pilotage, entre Est Ensemble et les différents partenaires dont la ville de Paris et l'État, le Contrat d'Intérêt National (signé en 2016 par 18 partenaires) a vocation à être transformé en Projet Partenarial d'Aménagement en 2022. Ce nouveau dispositif proposé par l'État permettra

d'associer de nouveaux partenaires publics et privés et de consolider des engagements financiers, notamment dans le cadre du futur Contrat de plan État-Région (CPER) 2022-2027.

Depuis 10 ans, les collectivités ont engagé un retournement de la ville sur le canal en transformant le foncier économique des berges en tissu urbain mixte associant logements, activités, bureaux, équipements et espaces publics. Un verdissement des berges et de nouveaux accès sont projetés. L'ensemble des berges nord et sud du canal va être revalorisé à l'horizon 2030, ce qui représente 8 000 logements et 500 000m² d'activités et de nouveaux équipements d'ampleur. La ville de Paris et Est Ensemble souhaitent continuer à faciliter ce grand projet urbain en engageant les actions suivantes.

Action n° 6 : Pour recoudre les villes de part et d'autre du canal, s'accorder sur la localisation des franchissements à créer et à rénover

La création de sept nouveaux franchissements est aujourd'hui pointée comme nécessaire par Est Ensemble pour une bonne desserte et un maillage piéton/cyclable satisfaisant au sein de son territoire. Trois d'entre eux sont en projet.

Les collectivités signataires s'engagent à travailler ensemble sur ces futurs franchissements. Une attention particulière sera apportée par la Ville de Paris sur l'instruction des nouveaux projets. Les collectivités mettront également en place une coordination technique tant en phase d'instruction qu'en phase de mise en œuvre.

2 passerelles ont déjà été réalisées :

- Passerelle Pierre Simon-Girard à Bobigny (2014)
- Passerelle Romy Schneider à Noisy-le-Sec (2019)

5 passerelles sont envisagées :

- Passerelle Pouchard à Pantin (lancée livraison prévisionnelle 2023-2024))
- Passerelle La Folie à Bobigny (à lancer)
- Passerelle « Nord-Sud » à Bobigny (à lancer)
- Passerelle des Rives de l'Ourcq à Bondy (lancée livraison prévisionnelle 2023-2024)
- Passerelle des Mésarmes à Bondy (à lancer)

3 Ponts routiers sont à réhabiliter :

- Pont Hyppolite Boyer à Pantin (propriété de la Ville de Paris, modalités à déterminer dans le cadre de la centralité Raymond Queneau)
- Pont routier de la Folie à Bobigny (propriété du CD93)
- Pont routier du Pont de Bondy (réhabilitation prévu dans le cadre du pôle Grand Paris Express Pont de Bondy réalisation à l'horizon 2030)

Action n° 7 : Impulser les mutations du patrimoine parisien dans le cadre de bilans économiques d'opérations d'aménagement équilibrés

La ville de Paris continuera à informer régulièrement Est Ensemble des projets envisagés sur son patrimoine, de leurs calendriers, et des éventuelles modalités de libération de certaines emprises.

Les deux collectivités poursuivront le dialogue sur les mutations foncières nécessaires aux projets, prévoyant les reconstitutions des équipements parisiens dans un bilan économique global équilibré. Les fonciers en question comprennent les **maisons des canaux à Raymond Queneau** pour accueillir l'ENSA PLV, les **pavillons de l'avenue Gaston Roussel à Romainville**, le **reliquat de Domaine Public Fluvial pour le port du SYCTOM**.

À plus long terme, une réflexion pourrait également être engagée sur l'atelier des canaux à Pantin. Cet équipement est aujourd'hui indispensable à la ville de Paris, pour le bon fonctionnement et entretien du canal, le bâtiment étant par ailleurs en très bon état et très bien situé.

Concernant le garage à bennes de la ville de Paris, situé dans le périmètre de la ZAC de l'Horloge à Romainville, la Ville de Paris **réaffirme son accord pour libérer cette emprise pour la finalisation du programme de la ZAC, conformément aux engagements pris par la ville de Paris dans la précédente convention de coopération en 2019.**

Pour enclencher cette mutation foncière, la ville de Paris et Est Ensemble, en accord avec la ville de Romainville et la ville de Bobigny demandent au SYCTOM, dans le cadre du projet de modernisation de son centre de traitement et de la création d'un pôle d'excellence de l'économie circulaire, porté notamment par la ville de Romainville, de bien vouloir étudier la faisabilité d'implantation du garage à bennes de la ville de Paris sur l'ensemble du site (emprise du centre de traitement actuel, parcelle intergoods et emprise dite « Mora-le-Bronze).

Si après étude il s'avérait que l'implantation du garage à bennes de la ville de Paris n'était pas possible en lien avec le projet du SYCTOM, la Ville de Paris et Est Ensemble s'engageraient à rechercher et étudier toutes les possibilités d'implantations alternatives répondant aux contraintes techniques et géographiques de proximité avec le centre de traitement des déchets de Romainville-Bobigny.

Action n° 8 : Favoriser le développement de rez-de-chaussée actifs et donner plus d'ampleur aux espaces publics le long des berges

Garantir l'esthétique et les différents usages du canal, tel que rappelé dans les actions précédentes, passe par des dispositifs préservant voire libérant le canal de l'Ourcq, à commencer par le calibre des espaces autour de la voie d'eau, qui doit être maîtrisé et préservé. Il s'agit de donner plus d'ampleur aux espaces publics et de prévoir, de façon générale, un retrait du domaine public fluvial sous forme d'une zone non aedificandi d'au moins deux mètres, de telle sorte qu'entre les murs de quai et les premières constructions se trouve une zone totale non constructible de 15 mètres.

Ces rez-de-chaussée actifs doivent favoriser l'installation de porteurs de projets des secteurs économiques soutenus par Est Ensemble : santé, écoconstruction, alimentation (durable ou circuit court), artisanat, Économie Sociale et Solidaire (ESS), mobilité douce.

Action n° 9 : Participer à la réalisation la plus rapide possible du TZEN3 aux côtés du Département de la Seine-Saint-Denis

Le projet tzen3, sous maîtrise d'ouvrage du CD93, a démarré en 2010 et constitue l'un des piliers du développement de la Plaine de l'Ourcq par la requalification de l'ex-RN3 (RD933). Sa mise en service était annoncée en 2017. Depuis 2016, près de 600 logements annuels sont livrés le long de cet axe. À terme (2030) près de 10 000 logements seront livrés en incluant les mutations dans le tissu urbain diffus (hors opération d'aménagement).

Est Ensemble et la Ville de Paris réaffirment l'urgence de faire aboutir un projet de requalification de la RD933 offrant une amélioration des projets de transport en commun, la création de pistes cyclables, l'élargissement des trottoirs permettant le développement d'une vie urbaine et facilitant les trajets piétons, tout en préservant et renforçant les alignements d'arbres et les espaces végétalisés. La ville de Paris et Est Ensemble confirment par ailleurs leurs engagements financiers et techniques, et participeront aux COTEC et COPIL organisés par le Département.

Projet n°3 : Partager une ambition commune pour l'avenir du périphérique et les Portes : plus de nature, plus de lien, plus de proximité

La ville de Paris a initié, avec l'appui de l'APUR, les Ateliers du Boulevard Périphérique, dans une optique de rassembler l'ensemble des acteurs concernés, communes riveraines, Établissements Publics Territoriaux, État, Région Ile-de-France, Métropole du Grand Paris, Forum métropolitain du Grand Paris, départements, etc., et de débattre d'une vision commune du boulevard périphérique, et plus largement, des questions de société, de mobilité, de pollution, de cadre de vie liées aux autoroutes urbaines, et des enjeux paysagers de l'évolution de l'ouvrage et de ses abords. Est Ensemble a transmis en juillet 2021 une contribution au livre blanc sur l'avenir du périphérique, afin d'affirmer les ambitions partagées pour en faire un boulevard urbain apaisé, multifonctionnel, accessibles à toutes les mobilités. Est Ensemble et Paris resteront vigilants **sur les effets de report** générés par la transformation du périphérique, de l'A1, l'A3, et l'A86, en anticipant et accompagnant les habitants et usages impactés

Dès 2019, la ville de Paris et Est Ensemble avait d'ores et déjà identifié le secteur des Portes de Paris et du territoire Faubourg comme secteur prioritaire. Il s'inscrit pleinement au cœur de la dynamique métropolitaine visant à favoriser les synergies entre Paris et Est Ensemble et à permettre un rééquilibrage de l'Est francilien (objectifs du SDRIF). Le territoire Faubourg se distingue du reste du territoire d'Est Ensemble par sa proximité avec le boulevard périphérique qui engendre des nuisances sonores et de la pollution pour les habitants situés de part et d'autre de cet axe routier. La mutation du boulevard périphérique à venir et la transformation des grandes radiales sortant de Paris et supportant un trafic important notamment la RD932 et RD933 ou encore l'autoroute A3 branchée sur le périphérique à la Porte de Bagnole et coupant la ville en deux, permettront d'accompagner ces transformations urbaines dans l'objectif d'un cadre de vie plus apaisé et moins pollué.

La coopération engagée entre collectivités doit donc permettre d'**offrir de meilleures conditions de vie aux habitants** de ces secteurs et de rendre ces quartiers plus attractifs, grâce à l'amélioration des liaisons entre Paris et Pantin, le Pré-Saint-Gervais, les Lilas, Bagnole et Montreuil. Ce travail de couture urbaine doit également se traduire par l'aménagement d'espaces publics et d'espaces verts de qualité, à la création de nouvelles fonctions urbaines attractives et créatrices de centralité, de services de proximité et de mixité sociale, urbaine et fonctionnelle. Ces transformations urbaines permettront de construire des quartiers apaisés.

Compte tenu des enjeux communs sur ce secteur, l'ensemble des projets en cours et à venir, ayant un impact direct ou indirect sur l'autre territoire, est travaillé en coordination, en associant les arrondissements, les communes et le cas échéant le Département de la Seine-Saint-Denis. Une gouvernance partagée doit se poursuivre ces secteurs stratégiques au-delà des limites administratives. En complément des projets autour des portes, il est également recherché la cohérence et la continuité urbaine, foncière et réglementaire tout au long de la frange est-parisienne jouxtant le territoire Faubourg d'Est Ensemble.

- **Objectif 1 : Faire de la Porte de Bagnole un projet urbain emblématique—en matière de santé environnementale**

Sur le constat partagé de la nécessité de rénover la Porte de Bagnole pour en faire un levier de développement du secteur, la Ville de Paris a délégué en septembre 2020 sa maîtrise d'ouvrage à Est Ensemble afin de mener conjointement une étude pré-opérationnelle sur le devenir de la Porte de Bagnole, sur un secteur s'étendant à Paris. Il s'agissait d'une innovation en termes d'aménagement, qui a notamment permis de mettre en place un pilotage resserré entre l'EPT, Bagnole et la Ville de Paris, sur un secteur dont le bassin de vie et les impacts d'aménagement dépassent très largement

les périmètres communaux. Cette forme de gouvernance est un atout majeur dans la dynamique enclenchée autour de ce projet, notamment dans le cadre des échanges avec l'État, IDFM et les autres partenaires du projet.

Cette étude fait suite aux préconisations de l'étude stratégique de l'APUR de 2017, préconisée par l'ANRU, et aux projections réalisées par les équipes internationales mandatées en 2018 par le Forum Métropolitain du Grand Paris sur le devenir du boulevard périphérique et des autoroutes urbaines.

À l'issue d'une phase de concertation avec les habitants, différents partenaires, services et élus des collectivités, un projet ambitieux de transformation de secteur a été validé en juin 2021 par les élus des collectivités qui souhaitent maintenant poursuivre le travail avec l'État afin d'enclencher la dynamique au niveau de l'A3 et du périphérique, en appelant un renouvellement du soutien de ce dernier.

Action n° 1 : Confirmer et formaliser le soutien de l'État

En 2019, à la suite d'une sollicitation commune par Est Ensemble et la Ville de Paris le Préfet de Région avait donné un avis favorable à un soutien technique et financier, selon les orientations d'aménagement retenues.

Les collectivités souhaitent aujourd'hui formaliser ce soutien de l'État au travers d'un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) en 2022. Ce contrat de PPA permet de créer un partenariat entre l'État et des acteurs locaux, afin d'encourager, sur un territoire donné, la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires.

Le scénario ambitieux de transformation de cette porte, aujourd'hui validé par les élus des trois collectivités, nécessite qu'un travail d'apaisement du boulevard périphérique et de l'A3 soit engagé en parallèle. Pour le boulevard périphérique, la ville de Paris confirme les ambitions qui ont émergées des Ateliers du Périphérique depuis 2019. Aussi, les collectivités souhaitent poursuivre le dialogue technique et politique avec l'État afin qu'un consensus puisse être trouvé sur les hypothèses de trafic de référence et le scénario de transformation de la Porte. Cette condition permettra de travailler de pair pour engager cette transformation et un apaisement de ces axes routiers, sources de nuisances (sonores et pollutions atmosphériques) très importantes pour les habitants de ces quartiers, avec des taux de pollution bien supérieurs aux valeurs réglementaires.

Action n°2 : Co-construire un projet commun avec d'IDFM sur le devenir de la Gare Routière Internationale

Fort d'un échange politique entre IDFM et les élus des collectivités en octobre 2021, les parties prenantes se sont accordées sur la nécessité d'établir un dialogue constructif sur le devenir de la Gare Routière Internationale ainsi que de l'ensemble des sujets relevant d'IDFM sur le périmètre de la Porte.

IDFM s'est notamment engagé à étudier plusieurs sollicitations portées par la ville de Bagnolet, dont la modification de trajets de bus, la propreté aux abords de la station, l'opportunité d'une nouvelle sortie de métro Gallieni, ainsi que la demande de pouvoir renommer ce terminus.

Ce cadre de dialogue partenarial devra également permettre à IDFM de partager ses enjeux et besoins liés aux objectifs de renforcement de l'offre de bus et de l'électrification des bus et sortie du diesel, dans un objectif de mobilité propre.

Sur le sujet de l'implantation de nouveaux dépôts bus RATP souhaité par IDFM et la RATP, les collectivités partenaires et IDFM se sont engagés à travailler ensemble sur une répartition de ces implantations afin de répartir l'effort et de ne pas concentrer un dépôt bus de grande taille sur le secteur de la Porte de Bagnolet.

Aussi, il est convenu qu'une gouvernance spécifique soit proposée à une échelle territoriale adaptée, afin que ce sujet puisse être analysé au regard des besoins d'IDFM mais également par rapport aux contraintes territoriales ou opportunités foncières de chaque collectivité.

Action n°3 : Définir les suites opérationnelles de l'étude pré-opérationnelle de la Porte de Bagnolet

La réalisation du plan guide dans le cadre de l'étude en cours a été engagée en septembre 2021. L'étude **sera finalisée au 1^{er} trimestre 2022** avec la restitution du plan d'aménagement. Dès le début 2022, les collectivités souhaitent étudier les suites opérationnelles à donner à cette étude et notamment son format de gouvernance. Différentes hypothèses seront étudiées, dont la possibilité de confier un mandat à un aménageur, la possibilité de création d'une Société d'Économie Mixte à Usage Unique, ou toute autre forme permettant d'engager une opération d'aménagement, dans un format de gouvernance permettant une représentation d'Est Ensemble, de Bagnolet, de Paris, du Département de la Seine-Saint-Denis et de l'État.

- Objectif 2 : Aménager une nouvelle entrée pour la Ville de Paris et de la Seine-Saint-Denis : Porte de la Villette

Le secteur Villette-Quatre Chemins est un secteur dense en termes de projets urbains, à la jonction entre 6 collectivités : Plaine Commune, Est Ensemble, Aubervilliers, Pantin, Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis.

L'ambition est de transformer la Porte de la Villette aujourd'hui très routière en une véritable place métropolitaine répondant aux enjeux de la ville du quart d'heure et besoins de proximité des habitants. La ville de Paris souhaite aboutir à la création d'une ZAC sur ce secteur dès 2022. Cet aménagement trouvera toute sa cohérence avec la continuité de la RD932 transformé en un boulevard métropolitain favorisant les modes actifs et également dans la transformation du NPRU Quatre Chemins. La transformation attendue doit permettre la création d'un nouveau quartier ayant vocation à créer une continuité urbaine entre les tissus constitués de part et d'autre de la porte. Elle devra être exemplaire en matière de mixité des fonctions en développant un équilibre entre activités économiques, ESS, logements, équipements et espaces verts.

Les pistes de travail engagées depuis 2019 seront réaffirmées et poursuivies dans le cadre de la convention de projet, prévue pour un passage dans les instances à l'automne 2021, avec tous les niveaux de collectivités impliquées.

Cette convention vise à :

- faire émerger sur ce secteur une nouvelle centralité métropolitaine ;
- définir les enjeux communs pour la transformation des ouvrages et des espaces publics ;
- partager les données des opérations immobilières et des projets d'équipements et d'aménagement en cours ;
- définir clairement une méthodologie partagée s'inscrivant dans le temps, articulant le pilotage politique et le pilotage technique.
- À cette fin et le cas échéant, permettre de mutualiser les moyens des collectivités pour remplir ces objectifs.

Ces objectifs seront mis en œuvre dans le d'un cadre de travail méthodologique et d'une gouvernance partagée entre toutes les collectivités, associant en tant que de besoin les acteurs institutionnels.

Action n°4 : Poursuivre l'amélioration de la propreté, de la sécurisation et de la qualité de l'espace public en faveur du cadre de vie des habitants

La ville de Paris et Est Ensemble ont engagé avec Pantin et Aubervilliers, en 2018, une démarche d'amélioration de la gestion de l'espace public. Un diagnostic sur site avait été réalisé avec l'ensemble des services permettant d'identifier différentes pistes d'amélioration à différentes échelles. Aujourd'hui, Est Ensemble souhaite relancer cette démarche dans le cadre de la gestion urbaine de

proximité en associant les collectivités parties prenantes et les habitants de ce quartier. Paris a déjà pris acte d'une convention de gestion partagée avec Pantin pour les espaces de voirie limitrophes (passage Forceval, rue Magenta). Il s'agira d'analyser en opportunité et en moyens les modalités d'amélioration sur les autres espaces limitrophes, avec le cas échéant, une contractualisation sur mesure et spécifique via d'autres conventions de gestion.

Action n°5 : Élaborer une programmation qui réponde aux enjeux de la ville du quart d'heure

Afin de pouvoir pleinement transformer la porte en nouvelle centralité, Paris et Est Ensemble s'entendent sur plusieurs objectifs programmatiques :

- Développer un pôle d'équipements de proximité conciliant l'échelle métropolitaine et l'ambition de la ville du ¼ d'heure
- Porter ensemble le maintien d'un pôle événementiel
- Valoriser les métiers d'art
- Accompagner le développement de la logistique urbaine intégrée sur le plan urbain et accessible aux TPE/PME (catégories d'entreprises très majoritairement présentes sur le territoire)
- Faire participer les habitants au processus de transformation de ce secteur

Action n°6 : Garantir un haut niveau de qualité environnemental et de qualité d'usage

Il s'agit d'un enjeu fort devant orienter les options d'aménagement de ce secteur, et qui se traduira par les impératifs suivants :

- Retourner la ville vers les canaux
- Créer un projet environnemental exemplaire et renforcer la végétalisation sur le secteur
- Intégrer les enjeux de prévention et de sécurité dans la conception des aménagements
- Prendre en compte les enjeux de qualité de l'air et d'impact sur la santé

Action n°7 : Accompagner la montée en puissance des aménagements et occupations temporaires sur ce secteur

Le secteur de la Porte de la Villette-4 chemins verra son aménagement se réaliser sur le long terme avec un séquençage différencié des occupations des parcelles, permettant d'envisager des occupations temporaires. Paris et Est Ensemble, en lien avec les autres collectivités s'engagent à travailler ensemble pour permettre des occupations en phase avec les besoins et attentes des habitants du secteur, et permettre de préfigurer son futur caractère de nouvelle centralité.

- Objectif 3 : Porte de Montreuil, la transformation à l'œuvre d'une porte en place

Les études menées par la Ville de Paris ont permis de faire de ce futur lieu de vie métropolitain un quartier pilote et laboratoire d'expérimentation sur les questions d'innovation liées au développement durable, à la transition énergétique et à l'économie sociale et solidaire. Piloté par la Ville de Paris, ce projet d'aménagement à échelle métropolitaine s'articule autour de plusieurs composantes :

- un nouveau franchissement central dédié aux modes doux.
- sur ce franchissement, **une place**, envisagée comme un espace polyvalent, lieu de destination et d'échanges ouvert à de nouveaux usages et fédéré par une composante végétale forte, permettant de mettre en valeur la ceinture verte. Le confort des cheminements, la prévention situationnelle et la lutte contre les pollutions sont des enjeux intégrés dans son aménagement.
- la consolidation du **marché aux puces** comme élément fort et emblématique de la place.
- de nouveaux programmes, encore à déterminer, qui contribueront à **l'animation** de la place, apportant des nouveaux usages et des retombées pour l'emploi local.

Action n° 8 : Formaliser un partenariat d'échange régulier sur la mise en œuvre du projet urbain

Un cadre partenarial technique a été expérimenté au printemps 2021, consistant à la mise en place de comités techniques de suivi mensuels ou trimestriels (selon l'avancée du projet), pour permettre à l'ensemble des partenaires territoriaux (Est Ensemble, Bagnolet, Montreuil, Département de la Seine-Saint-Denis) de suivre le projet, et, le cas échéant, de prendre part aux études et travaux menés par la Ville de Paris. La présente convention **confirme ce mode de pilotage technique** mise en place. Les collectivités poursuivront cette organisation sur la durée du projet, sous le pilotage de la Ville de Paris. Elles se donnent également la possibilité de monter des ateliers techniques spécifiques, pouvant porter sur un point ou une thématique particulière du projet d'aménagement comportant une dimension intercommunale, à l'image de celui sur le stationnement organisé en septembre 2021.

Paris et Est Ensemble s'engagent en outre à instaurer des comités de pilotage inter-collectivités, associant les élus, organisés a minima une fois par an, pour partager l'ensemble des données d'avancement du projet, avec une première date avant la fin 2021.

Action n°9 : Associer les habitants de Paris et d'Est Ensemble aux usages des futurs espaces publics

La Ville de Paris a associé en 2021 les habitants de Montreuil et Bagnolet à la mission d'assistance à maîtrise d'usage sur les attentes et besoins en termes d'usage et d'animation. Cette concertation alimentera la réflexion et la programmation des espaces publics. Trois actions de terrain ont permis à ce prestataire de réinterroger les habitants sur leurs attentes, tout particulièrement sur les aménagements attendus sur la place afin que cet espace soit appropriable par tous ses utilisateurs.

Paris et Est Ensemble veilleront à poursuivre au mieux l'implication des habitants, tant de Paris que de Bagnolet et de Montreuil, à toutes les études préalables menées par chacune des collectivités sur ce secteur, sur toute la durée du projet.

Action n° 10 : Anticiper la conduite des travaux : échanges techniques entre collectivités et concertation des habitants

Le chantier des espaces publics devrait pouvoir s'engager d'ici la mi-2023 pour une livraison de la place en plusieurs temps, de fin 2025 à fin 2026. Les constructions des bâtiments lauréats de l'appel à projet Reinventing Cities seront engagées en coordination avec les travaux d'espaces publics. Pour l'ensemble de ces chantiers, la ville de Paris s'engage à associer très étroitement, en lien direct avec la Mairie du 20^e arrondissement, les villes de Bagnolet, Montreuil et Est Ensemble, pour informer les habitants, pour anticiper les effets induits par les travaux dans l'ensemble de leur composante (trafic, base vie, cheminements provisoires...). Des temps d'informations communs seront prévus à cette fin auprès des habitants.

II. Agir face à l'urgence climatique et environnementale

Soumis aux mêmes phénomènes d'îlots de chaleur urbain et de dégradation de la qualité de l'air, Est Ensemble et Paris partagent comme priorité politique centrale la volonté d'agir pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, dans le respect de la justice sociale.

Est Ensemble organise en septembre 2021 une convention citoyenne pour le Climat dont les conclusions seront soumises au Conseil Territorial. Certaines propositions issues de cette convention pourraient concerner la ville de Paris et impliquer un nouveau travail entre les deux institutions.

Les élus souhaitent partager leurs expériences et leurs projets, coordonner leurs actions, afin d'enrichir leur coopération en matière de lutte contre le réchauffement climatique, sur les aspects d'engagement citoyen en faveur de la transition environnementale, de lutte contre la pollution et d'accompagnement à la mise en place de la ZFE de manière sociale et juste, de financement de la transition environnementale et d'élaboration de documents d'urbanisme bioclimatiques.

Projet n°1 : Financer les projets bas carbone du territoire grâce à la Coopérative Carbone

La ville de Paris souhaite se doter d'un opérateur qui permettra aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités de compenser leurs émissions carbone en finançant des projets verts. La ville de Paris souhaite notamment disposer de cet outil dès 2022, à l'approche des JOP de 2024, afin de tenir la promesse faite durant la candidature de neutralité carbone des Jeux, en partie grâce à un système de compensation.

- **Objectif 1 : inclure des projets urbains de compensation carbone dans le champ de financement de la coopérative carbone.**

Dès 2019, la ville de Paris s'est associée à la Métropole du Grand Paris pour préfigurer cette coopérative carbone dont la gouvernance est en cours de définition. Ces deux membres fondateurs sont favorables à l'association des collectivités qui souhaiteront rejoindre la structure.

C'est pourquoi, la ville de Paris, en étroite coordination avec la Métropole du Grand Paris, s'engage à associer l'EPT aux différentes étapes du projet de constitution de cette coopérative.

Par ailleurs, les membres fondateurs souhaitent diversifier au maximum la typologie des projets qui pourront être financés. Dans cette optique, Est Ensemble souhaiterait que la Coopérative carbone puisse ainsi servir à financer des projets de « puits de carbone » en milieu urbain, comme les aménagements d'archipel de fraîcheur, sous réserve que ces projets répondent aux standards de compensation.

La ville de Paris souhaite se doter d'un opérateur qui permettra aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités de compenser leurs émissions carbone en finançant des projets verts. La ville de Paris souhaite notamment disposer de cet outil dès 2022, à l'approche des JOP de 2024 afin de tenir la promesse faite durant la candidature, être « neutres en carbone », en partie grâce à un système de compensation.

Projet n°2 : Des coopérations concrètes pour atteindre l'objectif du zéro déchet

- Objectif 1 : Augmenter le réemploi des matériaux du bâtiment

En France, 70% des déchets proviennent du bâtiment et des travaux publics. Parallèlement, les matériaux de construction sont souvent achetés neufs et acheminés depuis des lieux éloignés. Dans une logique d'économie circulaire, et alors qu'Est Ensemble se donne l'ambition de créer un Territoire Zéro Déchets, Est Ensemble et Paris souhaitent renforcer leur coopération autour du réemploi des matériaux des bâtiments.

Cette coopération opérationnelle peut se développer à travers diverses actions.

Action n° 1 : Participation de la ville de Paris à l'étude et la mise en œuvre de plateformes de réemploi portée par Est Ensemble, et ouvertes aux deux collectivités

Est Ensemble pilote actuellement une étude de dimensionnement et faisabilité concernant le développement de plateforme(s) de réemploi et recyclage de matériaux sur son territoire. La ville de Paris participe à ces réflexions en mettant à disposition son expertise dans le domaine de l'économie circulaire du BTP via sa participation aux comités de pilotage jusqu'à la phase de sélection d'un porteur de projet compétent pour la mise en œuvre et la gestion d'un tel équipement.

Sur la base des conclusions de l'étude sur le foncier disponible, et en fonction du modèle économique et des critères de gouvernance retenus pour un premier projet de plateforme « démonstrateur », la ville de Paris pourra également participer à la mise en œuvre de l'infrastructure.

Selon les nouvelles opportunités foncières qui pourraient émerger par la suite, des collaborations seront envisagées entre les deux collectivités pour la réalisation d'études pré-opérationnelles de développement de nouvelles plateformes de réemploi et recyclage du BTP sur le territoire d'Est Ensemble.

Action n°2: Développer un outil numérique commun pour faire se rencontrer l'offre et la demande de matériaux réemployés

Un premier travail a été engagé, en lien avec l'EPT Plaine Commune, dans le cadre de la Convention entre Paris et la Seine-Saint-Denis pour des Jeux accélérateurs du rapprochement. La création d'un outil numérique commun visant à développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage en mettant en relation les offres et les demandes de matériaux est à l'étude. Cette mutualisation répondrait aux besoins des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, futurs utilisateurs de l'outil, dont les zones d'intervention s'étendent au-delà des limites géographiques d'Est Ensemble. Cet outil s'appuiera sur la structuration d'une filière de réemploi des matériaux du bâtiment, constituée d'un maillage cohérent de plateformes de réemploi, servant au stockage, à la transformation et au reconditionnement des matériaux des bâtiments.

- Objectif 2 : Répondre aux problématiques de dépôts sauvages et améliorer la collecte des déchets

Action n°3 : Poursuivre la mutualisation des déchetteries

Paris et Est Ensemble connaissent toutes deux des problématiques de dépôts sauvages et des contraintes foncières inhérentes à la zone dense métropolitaine qui engendrent une raréfaction des solutions de traitement des objets encombrants des particuliers, voire des professionnels. Leurs besoins en matière de déchetteries et de recycleries restent donc particulièrement prégnants, malgré des investissements importants pour mailler plus finement le territoire.

C'est pourquoi, un partenariat a été engagé entre Est Ensemble et la ville de Paris dès 2018 afin de mutualiser les déchetteries ouvertes au public (déchetterie de Montreuil, déchetteries parisiennes de la Porte des Lilas et de Porte de Pantin). Ce partenariat vise à améliorer la propreté des espaces

publics et notamment éviter les dépôts sauvages, en rendant accessible un maximum de déchetteries aux habitants des deux territoires.

Un avenant à la convention de 2018 a été signé en 2020, qui confirme ainsi l'intérêt de ce partenariat. Le bilan est en effet très positif et il est proposé de poursuivre ce partenariat dans les mêmes termes. En termes de fréquentation, sont enregistrés pour la déchetterie de la Porte des Lilas : 17 855 parisiens et 3255 habitants d'Est Ensemble et pour celle de la Porte de Pantin : 6678 parisiens et 2640 habitants d'Est Ensemble. Paris et Est Ensemble poursuivront cette collaboration

Action n°4 : Engager une mutualisation des aires de lavage et de la station Gaz Naturel de Ville sur le site du garage à bennes de Romainville

Est Ensemble ne disposant pas actuellement d'aire de lavage pour sa flotte d'engins de collecte, la ville de Paris propose à l'EPT d'utiliser ses équipements de lavage sur plusieurs plages horaires disponibles le matin et l'après-midi, en dehors des créneaux d'utilisation de la ville.

Pour formaliser cette mutualisation, une convention spécifique sera élaborée entre nos collectivités pour un passage au sein des instances délibératives début 2022.

Par ailleurs, Est Ensemble souhaite pouvoir utiliser la borne de recharge GNV, gérée par l'entreprise GNVert et également située sur le site du garage à bennes de Romainville. La ville de Paris est favorable à cette proposition qui sera formalisée sous la forme d'une convention tripartite avec GNVert pour une mise en œuvre à l'été 2022.

Action n°5 : Envisager une cession des véhicules (GNV) de collecte des déchets parisiens à partir de 2023

Est Ensemble ayant besoin de renouveler sa flotte de véhicule de collecte à l'horizon 2024 pour répondre aux obligations de la Zone à Faibles Emissions, souhaite pouvoir réutiliser plusieurs véhicules GNV de la ville de Paris. Cette dernière donne son accord de principe pour étudier la possibilité d'une cession à engager à partir de 2023.

Projet n°3 : Partager des outils d'observation, de planification stratégique et de mobilisation citoyenne communs en matière de lutte contre le dérèglement climatique

- **Objectif 1 : GREC francilien : inclure Est Ensemble dans le périmètre de réflexion de Paris**

La Ville de Paris a conventionné en octobre 2021 avec le GREC, Groupe de recherche et d'expertise sur la transition socioécologique, soit une instance scientifique regroupant un panel d'experts qui produira des connaissances interdisciplinaires sur le changement climatique, à l'échelon local de la région Ile de France. Cette convention permettra notamment de :

- produire des synthèses de connaissances sur des thèmes ciblés sur le territoire parisien ;
- de recueillir des avis consultatifs et une expertise notamment sur des programmes éducatifs ou des stratégies municipales (ex. stratégie de résilience, plan de lutte contre la précarité énergétique, etc.) ;
- lancer un programme de recherche pluridisciplinaire sur des thèmes liés à la transition socio-écologique, avec un angle affirmé sur les sciences humaines et sociales, des analyses d'impacts et des activités expérimentales;
- Monter un observatoire parisien des changements environnementaux,

Eu égard aux projets d'interface menés conjointement par Est Ensemble et Paris, visés dans la présente convention dans sa première partie, Paris et Est Ensemble participeront à les faire connaître et prendre en considération dans les travaux du GREC. En particulier, le projet de parc des Hauteurs, les travaux et réflexions sur la Plaine de l'Ourcq, ainsi que la stratégie d'aménagement du boulevard

périphérique, des portes de Paris, du secteur Faubourg d'Est Ensemble seront portés à sa connaissance. L'enjeu résidera dans l'intégration et la reconnaissance de ces projets comme politique d'aménagement en faveur du climat, voire l'avis du GREC et son appréciation de leur impact sur l'environnement.

- **Objectif 2 : Favoriser la diffusion et le partage des propositions formulées par les citoyens de la Convention citoyenne pour le climat local**

Action n° 1 : Se coordonner sur la convention citoyenne d'Est Ensemble

Est Ensemble portera à la connaissance de Paris les propositions émanant des citoyens dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat et nécessitant une action conjointe entre les deux collectivités en vue de réfléchir ensemble aux suites à donner.

- **Objectif 3 : Encourager la mobilisation de la jeunesse sur les enjeux climatiques**

Depuis 2019, la jeunesse se mobilise massivement, partout dans le monde, pour le climat et pour son avenir. Paris et Est Ensemble sont convaincus que cet engagement représente un levier puissant de transformation et souhaitent contribuer à le susciter et à l'encourager.

Paris a ouvert en septembre 2021 l'Académie du climat, lieu de formation aux enjeux environnementaux et à la participation citoyenne, de rencontres entre les associations et d'ateliers à destination des jeunes de 9 à 25 ans. En parallèle, Est Ensemble a lancé en septembre 2021 la première convention citoyenne pour le climat locale du Grand Paris, qui comprendra des actions de sensibilisation à destination des citoyens en devenir. Est Ensemble porte également le dispositif Eco-mômes, en lien avec l'Alec-MVE, qui vise à sensibiliser les enfants au développement durable via des défis lancés aux centres de loisirs.

Dans une logique de réciprocité, et en tenant compte des moyens de chacun, ces différents dispositifs pourraient s'ouvrir et s'enrichir mutuellement. Les actions suivantes pourront ainsi être entreprises :

Action n° 2 : Travailler à la duplication du dispositif Eco-mômes auprès des centres de loisirs parisiens, en lien avec l'ALEC parisienne et l'ALEC MVE.

Action n°3 : Partager les contacts, contenus pédagogiques mobilisés par Paris et Est Ensemble dans le cadre de l'Académie du Climat et du défi Eco-mômes

- **Objectif 4 : Plan climat et PLU bioclimatique : partage de ressources et d'expériences**

Est Ensemble a lancé la révision de son Plan Climat en septembre 2021 avec l'organisation d'une concertation citoyenne locale qui se poursuivra jusqu'en janvier 2022. Son adoption interviendra début 2023. Est Ensemble a d'ores et déjà intégré à son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) un axe sur la santé environnementale, à travers la réalisation de plusieurs études qui ont abouti à la création d'une OAP sectorielle sur le sujet. De son côté, la Ville de Paris va élaborer son nouveau Plan Climat d'ici 2024, et lancer la révision de son PLU dans l'optique de se préparer au mieux aux évolutions climatiques (travail sur un PLU bioclimatique).

Les calendriers de l'élaboration de ces documents stratégiques se rejoignent donc en partie. De plus, ces documents traduiront des ambitions et des préoccupations communes. Des actions de coopération peuvent ainsi opportunément être prévues dans ces documents. La ville de Paris pourra s'inspirer de l'expérience du PLUi d'Est Ensemble dans l'élaboration du PLU Bioclimatique et réciproquement impliquer l'EPT dans cette élaboration, et procéder de même pour les plans climat, pour traiter les secteurs d'interface en cohérence avec les engagements pris en matière environnementale et d'aménagement. La question de la santé environnementale qui anime les deux collectivités pourra également faire l'objet d'une attention particulière.

Action n°4 : Mise en place d'une coopération technique sous la forme d'échanges d'expériences autour des PLU bioclimatique, PLUI et Plan Climat, d'ici fin 2021-début 2022, incluant les réflexions sur la résilience environnementale.

Dans le cadre de la révision du PLU parisien, vers un PLU bioclimatique, engagé en 2021, la ville de Paris souhaite associer les collectivités à l'élaboration de ce document stratégique. Les communes, EPT et Département seront invités à participer à une séance plénière dès la fin 2021. Certains EPT, dont Est Ensemble, pourront à cette occasion partager un retour d'expériences sur l'élaboration de leur PLUI. Après cette séance plénière commune, d'autres échanges techniques se poursuivront.

Action n°5 : Mise en place d'une coopération spécifique sur les enjeux de santé environnementale dans le cadre de l'aménagement des territoires, avec la perspective de réaliser des études communes.

Au-delà de la seule pollution atmosphérique extérieure, les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de l'environnement sont des déterminants de la santé des personnes. Ainsi, selon la définition de l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par tous ces facteurs. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Aussi, la ville de Paris et Est Ensemble souhaitent prendre en compte cette dimension de santé environnementale dans le cadre des projets urbains sur les secteurs limitrophes (secteur faubourg/portes de Paris). Les deux collectivités étudieront les modalités de coordination voire de mutualisation de leurs études et dispositions opérationnelles retenues en la matière.

Projet n°4 : Créer un partenariat autour de la gestion publique de l'eau potable

La Ville de Paris est l'autorité organisatrice du service public de l'eau sur son périmètre. Depuis le 1^{er} janvier 2010, Eau de Paris (EDP), établissement public industriel et commercial, sous statut de régie personnalisée de la Ville de Paris, est l'opérateur en charge de la gestion de l'ensemble du service public de l'eau potable, de la source au compteur.

Dans le cadre de la loi NOTRE, Est Ensemble a récupéré de plein droit la compétence eau potable auparavant confiée par adhésion de chaque commune au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF). A compter du 1^{er} janvier 2018, Est Ensemble a conclu une convention de coopération avec le SEDIF, prolongée jusqu'au 31 décembre 2020, pour continuer à bénéficier d'une fourniture d'eau par le syndicat dans l'attente d'un choix sur le mode de gestion de la compétence eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Est Ensemble exerce la compétence d'autorité organisatrice du service de l'eau sur son territoire, à l'exception du territoire des communes de Noisy-le-Sec et Bobigny sur lequel Est Ensemble a réadhéré au SEDIF en 2019, à la demande des communes concernées.

Est Ensemble étudie dans ce contexte les possibilités de mise en place d'une régie publique, qui pourrait être alimentée en tout ou partie par Eau de Paris.

La Ville de Paris en lien avec sa régie Eau de Paris, et Est Ensemble ont ainsi convenu d'engager une démarche de coopération en matière de vente d'eau, sur les bases techniques, juridiques et financières décrites dans la présente convention. Elles prolongent en cela le partenariat initié depuis 2013 au sein d'un protocole de coopération entre la Ville de Paris et la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble, dont l'un des axes concernait le service public de l'eau et précisait que « *les deux parties se sont engagées à tout mettre en œuvre afin que soient déterminées les conditions techniques, économiques et juridiques, préalables à l'implication d'Eau de Paris dans l'approvisionnement de tout ou partie du territoire d'Est Ensemble* ».

- **Objectif 1 : Développer le modèle de gestion publique de l'eau potable**

Action n°1 : Partager l'expertise

Le modèle de régie publique accorde une priorité aux enjeux écologiques, sociaux en impliquant les élus et les citoyens dans la gouvernance et les décisions. Ce modèle constitue une tendance nationale dont la réussite se traduit concrètement en baisse du prix de l'eau pour les usagers, en mise en place d'une politique sociale de l'eau, en choix industriels tournés vers la sobriété et la préservation des ressources. Ainsi, le partage d'expertise, les retours d'expérience, le fruit des expérimentations sont nécessaires pour le développement du modèle de régie d'eau potable. La Ville de Paris et Est Ensemble s'engagent à partager leur expertise, dans le respect de l'intérêt de chaque SPIC.

Action n°2 : Etudier les optimisations potentielles

L'activité de régie implique de nombreuses tâches pouvant faire l'objet d'une prise en charge par le moyen d'un contrat de prestations de service ou de travaux auprès d'une entreprise ou encore d'une mutualisation entre collectivités. Cette mutualisation peut elle-même prendre diverses formes pouvant constituer une optimisation bénéfique aux deux parties (effet volume, mutualisation d'ingénierie ou de services comme des astreintes ou supervision). Une analyse d'optimisation sera engagée à la demande d'une ou l'autre des parties.

- **Objectif 2 : Coopérer pour la mise en place du futur service d'eau d'Est Ensemble**

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence d'autorité organisatrice du service de l'eau potable, Est Ensemble étudie différents scénarios d'approvisionnement de son territoire en eau, reposant en partie par une alimentation par Eau de Paris. La Ville de Paris et sa régie Eau de Paris fourniront à Est Ensemble l'ensemble des informations techniques et financières nécessaires à un choix éclairé pour le futur schéma d'alimentation en eau d'Est Ensemble, et plus globalement pour l'organisation de son service d'eau.

Action n° 1 : Signer un contrat de fourniture d'eau en gros

La Ville de Paris et Est Ensemble envisagent la signature d'un contrat de fourniture d'eau potable en gros entre EDP et Est Ensemble avant la fin de l'année 2021.

Les conditions et caractéristiques principales de ce projet de vente d'eau sont encadrées par la présente convention :

Pour préserver la sécurité de l'alimentation en eau potable de Paris, compte-tenu des capacités de production et de transfert de la régie Eau de Paris et des besoins de l'unité de distribution Est, la convention de vente d'eau en gros à conclure fixera les modalités de définition des volumes maximum livrables en fonction des conditions hydrauliques du réseau exploité par Eau de Paris. Le volume journalier maximal que pourrait fournir Eau de Paris dans le cadre du contrat de fourniture d'eau en gros à conclure, pourrait être compris, en fonction des périodes, entre 50 000 m³/j et 80 000 m³/j en moyenne. De la même façon, le débit horaire pouvant être livré par Eau de Paris et ses conditions de variation seront définis dans le cadre du contrat de fourniture d'eau à conclure, en fonction des résultats des études techniques en cours. En particulier, la gestion des variations de consommation horaires et journalières sera réalisée par Est-Ensemble. Une fois que les installations permettant la vente d'eau seront en service, Est Ensemble s'engage à acheter à Eau de Paris un volume minimum de 2 000 000 m³/an, sauf en cas de force majeure.

La qualité de l'eau livrée devra respecter les critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Eau de Paris sera garante de la continuité du service de vente d'eau en gros aux points de livraison définis dans le contrat de fourniture d'eau en gros à conclure, à l'exception des périodes d'arrêt d'eau programmés, des arrêts d'eau d'urgence ou en cas de force majeure.

Le contrat portera sur une durée de 30 ans et le tarif de l'eau sera basé sur le coût de production. Son actualisation sera définie dans le cadre du contrat de vente d'eau en gros, en cohérence avec l'évolution du coût des facteurs de production.

Les points de livraison restent à définir au moyen d'une modélisation de différents scénarios d'alimentation. Une clause de résiliation en cas d'abandon du projet de gestion publique de l'eau par Est Ensemble, ou d'abandon du projet d'approvisionnement par Eau de Paris, sera également prévue.

Action n°2 : Signer un contrat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les connexions du réseau d'Est Ensemble au réseau d'Eau de Paris

Afin de rendre opérationnelle la livraison d'eau potable par EDP à Est Ensemble, des travaux seront nécessaires sur le réseau d'eau potable d'Est Ensemble, ainsi que sur les installations d'Eau de Paris pour créer un ou des points de raccordement.

Les travaux à conduire au sein du domaine de la Ville de Paris feront l'objet d'une convention, confiant les opérations à EDP et le financement de l'ensemble des travaux rendus nécessaire par ces points de raccordements à Est Ensemble.

III. Expérimenter et innover dans le domaine du développement économique et de l'emploi

Partageant des similitudes en termes d'emplois et de développement économique, notamment dans l'Est parisien pour Paris, les deux parties souhaitent continuer à mener des actions communes sur ces enjeux. En effet, le rapprochement déjà engagé a démontré l'intérêt d'une coopération étroite, afin de créer un réel effet de levier en termes de visibilité et de financement des dispositifs.

Le contexte de crise sanitaire de la COVID-19 a par ailleurs fragilisé plusieurs secteurs d'activité économique du Grand Paris, dont la relance avec le soutien des collectivités territoriales trouvera plus de cohérence et de force dans une action concertée entre territoires. Cette dynamique est d'autant plus pertinente et riche sur le périmètre de Paris et d'Est Ensemble, en raison des nombreux liens urbains, économiques et sociaux existants dans l'Est parisien, et de la forte mobilité tant des résidents que des acteurs économiques.

Les expérimentations devront favoriser le développement de l'emploi des jeunes ainsi que la transition écologique et sociale avec un engagement des entreprises partenaires sur ces deux enjeux.

Projet n°1 : Développer l'Arc de l'innovation

Depuis 2015, les territoires d'Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, Paris et Plaine Commune sont engagés dans l'Arc de l'innovation pour développer au sein des quartiers populaires l'écosystème de l'innovation. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de participer au rééquilibrage des activités économiques entre l'Est et l'Ouest de la Métropole. Les 4 collectivités ont adopté en septembre 2015 un manifeste reprenant leurs ambitions et objectifs communs. Au regard des enjeux croisés de Paris et Est Ensemble, les deux collectivités s'accordent sur les objectifs suivants :

- L'implantation de nouvelles activités, commerces et services aux habitants ;
- Le développement de l'attractivité et des atouts du territoire ;
- La création d'emplois ;
- La préservation du tissu économique productif ;
- La modernisation du bâti économique, de la logistique urbaine et de l'appareil productif en s'engageant dans la transition écologique ;
- La transformation urbaine, en particulier par l'adoucissement de la frontière du périphérique ;
- La construction métropolitaine et coopération entre les territoires engagés.

Le pari de faire exister ce nouveau territoire de projet est atteint. L'Arc de l'innovation est désormais identifié et animé par un collectif de travail interterritorial constitué des représentants des 4 territoires fondateurs. De nouveaux acteurs sont entrés dans ce collectif en 2018 : Paris&Co, pour mettre en œuvre un programme de développement dans les quartiers, accompagné par 6 partenaires privés pour financer ce programme d'animation sur la période 2018-2020. Les territoires ont adopté des conventions de partenariat avec Paris&Co sur la même période, sans engagement financier.

L'Arc de l'innovation est en 2021 à un moment charnière de son développement, un partenariat fort et amplifié entre la ville de Paris et Est Ensemble permettra d'en mener à bien les objectifs proposés à ce stade dans la feuille de route métropolitaine 2021-2026. Celle-ci envisage 7 axes de travail à mener en commun :

- Axe 1 : Accompagnement des structures de l'Arc : soutenir et pérenniser les activités des structures de l'Arc de l'innovation pour encourager le développement économique local des territoires
- Axe 2 : Immobilier : faciliter l'accès des porteurs de projets de l'arc à une offre immobilière adéquate et promouvoir collectivement le développement de l'immobilier productif dans les territoires de l'Arc

- Axe 3 : Réseaux d'innovation : promouvoir le dispositif de l'Arc comme une communauté d'acteurs et une communauté d'actions et encourager les collaborations des acteurs de l'Arc de l'innovation et les autres réseaux d'innovation présents sur le territoire
 - Axe 4 : Emploi et insertion : promouvoir les métiers innovants et d'avenir dans les territoires
 - Axe 5 : Tourisme : développer les collaborations entre professionnels du tourisme et structures de l'Arc et promouvoir l'Arc de l'innovation comme levier du plan de relance touristique des territoires
 - Axe 6 : Gouvernance de l'Arc : des moyens humains renforcés et une gouvernance structurée
 - Axe 7 : Communication renforcée
- **Objectif n°1 : Renforcer le pilotage de l'Arc**

L'Arc de l'Innovation est une structure de coopération souple qui tire sa force de mobilisation de sa gouvernance innovante. La mobilisation importante des équipes d'Est Ensemble a permis de participer à son émergence et sa montée en puissance dès sa création. La poursuite et l'amplification de ses objectifs appellera une nouvelle gouvernance, ainsi qu'une clarification des moyens humains consacrés à son pilotage et à la mise en œuvre de la feuille de route. Aussi, Paris et Est Ensemble étudieront les pistes de mutualisation et de coopération juridique permis aujourd'hui par les textes. Ces différentes pistes seront analysées par les services, et partagées avec les autres membres de l'Arc. Est Ensemble et Paris pourraient dans ce contexte expérimenter les formes juridiques identifiées.

- **Objectif n°2 : Maintenir l'écosystème de l'innovation dans l'Est Parisien en assurant un suivi du parcours immobilier des start-up**

Le parcours des start-up accompagnées par la ville de Paris ou par Est Ensemble montre qu'une fois leur incubation terminée, celles-ci ont tendance à se diriger vers la grande couronne, où l'immobilier est plus accessible. Dans le cas d'Est Ensemble, certaines d'entre elles reviennent généralement vers Paris, jugée plus attractive pour une jeune entreprise. C'est une perte considérable pour ce territoire où la présence de ces entreprises représente un enjeu majeur.

Afin de pallier les conséquences négatives de ces parcours pour Paris et Est Ensemble, et permettre à ces start-up de continuer leur développement sur les territoires qui les ont incubés, la Ville de Paris et Est Ensemble assureront un suivi fin de leur parcours immobilier. Cette meilleure interconnaissance et suivi permettra d'envisager des actions concertées de l'Arc de l'Innovation afin de permettre le maintien de son écosystème dans l'Est Parisien.

- **Objectif n°3 : Développer des actions en faveur de l'insertion professionnelle des habitants de l'Arc : les Rendez-vous de l'est parisien**

Un groupe de travail « Rendez-vous de l'Est parisien » réunissant les équipes d'Est Ensemble, Bagnolet, Montreuil et Paris, a été constitué pour préparer des rencontres entre acteurs économiques et de l'emploi afin de structurer une démarche de développement local dans le secteur des Portes du 20ème en renouvellement urbain. Ces premières rencontres pourront être organisées début 2022.

Ces Rendez-vous de l'est parisien visent :

- à animer un réseau d'acteurs de l'emploi et de l'insertion pour permettre à chacun de mieux se connaître et ainsi faire émerger des partenariats.
- À favoriser les opportunités de développement de l'emploi local direct et indirect

Projet 2 : Participer à réduire le chômage, par une coopération autour de l'insertion par la formation et la promotion des filières pourvoyeuses d'emplois

- **Objectif 1 : Expérimenter et essayer les projets permettant de développer l'emploi, en particulier des jeunes, et les métiers de la transition écologique**

La crise de la COVID-19 et ses épisodes de confinement, ainsi que les mesures de suspension de l'activité de certains acteurs économiques, ont profondément bouleversé plusieurs secteurs d'activité dans le Grand Paris. Cela touche durablement les entreprises et l'emploi en Ile-de-France, notamment les zones d'emplois que constituent Paris et Est Ensemble, et les activités qui ont été brutalement stoppées (tourisme, commerce, restauration, culture, services de proximité...). Face à ce bouleversement sans précédent, les territoires doivent adapter leur stratégie de soutien à l'économie et à l'emploi. Paris a ainsi lancé en novembre 2020 son plan « Paris Boost Emploi », visant à permettre de relancer l'activité par la formation des jeunes, par le renforcement des dispositifs d'insertion et de l'expérimentation « territoires zéro chômeurs de longue durée », par la mise en place d'un observatoire de l'emploi et de l'économie parisienne.

Au sein d'une agglomération dont certaines inégalités territoriales restent très fortes, Paris et Est Ensemble s'entendent pour coopérer sur les mesures de relance de l'activité économique, de façon à permettre de poursuivre leurs efforts en matière d'accès à l'emploi et de réduction des inégalités. Par cette coopération, les deux collectivités souhaitent confirmer leur participation à la construction d'un espace métropolitain polycentrique, agissant de façon complémentaire et coordonnée.

Action n° 1 : Coopérer en matière de mise en œuvre des stratégies emploi d'Est Ensemble et de la Ville de Paris (Paris Boost Emploi)

La ville de Paris et Est Ensemble constitueront un groupe de travail qui se réunira régulièrement, mettant en commun les informations sur leurs plans de relance respectifs, recherchant les moyens d'une coordination efficace des politiques publiques en matière de développement économique et de soutien à l'emploi. Ce groupe étudiera également, si des opportunités se présentent et si les conditions financières et opérationnelles sont réunies, la mutualisation éventuelle de certaines de leurs actions. Ce groupe de travail aura vocation à traiter tous les sujets abordés dans le présent chapitre et à proposer aux élus les pistes de travail en commun à développer. Cet espace de coopération innovant entend partager les constats et diagnostics de ce contexte de crise, trouver les complémentarités adéquates propres à leur structure et à la constitution de leur territoire, afin de mieux préfigurer ce que pourrait être une politique publique d'échelon métropolitain dans ces domaines. Ces coopérations pourront également s'appuyer sur les travaux des Comités de Bassin d'emploi respectifs.

La Ville de Paris pourra associer, le cas échéant, Est Ensemble aux différentes instances de mise en œuvre du dispositif Paris Boost Emploi.

- **Objectif 2 : Pérenniser les appels à projets Paris Code**

Paris Code a été lancée en 2016 par la Ville de Paris pour répondre à l'urgence des besoins en compétences numériques des entreprises et renforcer l'insertion professionnelle de certains publics dans ces métiers, notamment les demandeurs d'emploi des Quartiers Politiques de la Ville (les Neets en particulier), les personnes en reconversion professionnelle et le public féminin peu représenté.

En 2019, Est Ensemble a initié un programme de formations au numérique reprenant la méthodologie de projets de ParisCode, en lançant un appel à projets en partenariat avec Pôle emploi Seine-Saint-Denis et en s'assurant du soutien de quelques entreprises et fondations. Dès la première année, l'ambition de ParisCode@EstEnsemble a permis de financer 146 places de formation aux métiers et compétences numériques gratuites pour les publics d'Est Ensemble, grâce notamment aux soutiens financiers d'Est Ensemble, de Pôle Emploi 93 et du Département de Seine-Saint-Denis. Soucieux d'innovation et de complémentarité avec l'offre de formation existante, Est Ensemble a cherché à

encourager les formats pédagogiques innovants, et à impulser une forte dynamique d'orientation des publics vers les opportunités du numérique.

Le renouvellement des éditions depuis 2019 atteste de l'ancrage et du succès de ce dispositif sur les territoires qui a déjà permis de renforcer la part de formations installées sur les territoires et améliorer l'orientation des publics vers les entreprises de ces mêmes territoires.

Aujourd'hui, la Ville de Paris et Est Ensemble souhaitent pérenniser cette démarche en poursuivant la dynamique partagée autour des appels à projets annuels, comme la possibilité offerte aux porteurs de projet de postuler sur les deux territoires (économies d'échelle), ou la co-instruction des propositions par les équipes Emploi de Paris et EE notamment, la recherche d'acteurs innovants et la recherche commune de locaux pour maintenir la gratuité des formations.

Action n°2 : Construire un écosystème d'entreprises prêtes à recruter

Afin de pérenniser les formations et les recrutements, le développement d'un écosystème d'entreprises sur les territoires d'Est Ensemble et de Paris doit permettre de solidifier cet aspect du partenariat.

A Est Ensemble un évènement annuel de type forum emploi ou de mobilisation des entreprises pour l'emploi et l'insertion est prévu.

A Paris, des pactes emploi ont été signés avec des grands noms du numérique (Orange, Microsoft, Salesforce, Accenture..) et des fondations (JP Morgan, SAlesforce, HSBC,..) bénéficient au territoire d'Est Ensemble. Une dynamique interterritoire s'est créé autour de quelques fondations intervenant en mécènes financiers des projets.

La dynamique de prospection et de fidélisation des entreprises est au cœur des enjeux de développement des deux programmes, tant pour l'aide au placement des apprenants que pour la recherche de cofinancements privés.

Action n°3 : Constituer un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans le numérique

Dans le prolongement des démarches partenariales avec les entreprises, la Ville de Paris, l'EPT Est Ensemble, la Maison de l'Emploi du territoire de Plaine Commune (EPT Plaine Commune) s'associent pour impulser la création d'un GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) Métiers du Numérique à l'échelle de leurs territoires en 2022

Un GEIQ regroupe des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes éloignées du marché de l'emploi.

Les missions du GEIQ consisteront à embaucher des demandeurs d'emploi, les former (notamment en alternance), en s'appuyant sur les entreprises adhérentes, mettre à disposition ses salariés formés au bénéfice des entreprises adhérentes et/ou accompagner les demandeurs d'emploi vers une sortie en emploi en dehors du groupement

Les élus d'Est Ensemble ont validé cette ambition et souhaitent s'inscrire dans cette dynamique. Une étude de faisabilité doit être lancée courant du dernier trimestre 2021, afin d'identifier les entreprises prêtes à s'engager et les métiers cibles prioritaires.

Un lancement opérationnel du premier GEIQ Numérique en Ile-de-France pourrait être envisageable à la rentrée de septembre 2022.

Action n°4 : Diversifier les recrutements notamment auprès des femmes

Paris Code permet de financer plus de 1000 places de formations par an sur nos deux collectivités, qui doivent davantage profiter aux femmes, dans le domaine du numérique qui est encore aujourd'hui largement masculin. Des actions de découverte du code dans les quartiers, des formations dédiées symboliquement aux femmes (avec des classes comprenant 80 à 100% de femmes), mais aussi le témoignage de femmes « role models » contribuent à changer les représentations et à augmenter

chaque année le nombre de candidatures de femmes, avec le soutien actif de Pôle Emploi. Paris et Est Ensemble s'engagent à poursuivre cet objectif au sein de Paris Code.

- **Objectif 3 : Engager une coopération autour des enjeux d'intérêt communs dans le cadre de la démarche « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »**

Lancé par ATD Quart Monde, rejoint par d'autres acteurs de la lutte contre l'exclusion, le projet Territoires zéro chômeur de longue durée a pour objectif : montrer que personne n'est inemployable et que grâce à la mobilisation collective, l'économie peut être au service de l'humain et de la planète, à condition que les plus éloignés de l'emploi soient au cœur de la démarche. Il s'agit d'une expérience novatrice pour en finir avec le chômage de longue durée.

A Paris, lancé en 2016 pour une première expérimentation dans le 13^e arrondissement, il a été démontré qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire. La seconde vague d'expérimentation lancée compte quatre nouveaux secteurs entre 2021 et 2022 : les 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Est Ensemble s'est porté candidate afin d'expérimenter cette démarche sur deux territoires, Pantin et Bagnolet, sur l'année 2022. La Ville de Paris et Est Ensemble partageant des problématiques communes, un intérêt à développer une coopération innovante émerge. Dès lors, un rapprochement des secteurs entre le 20^e et Bagnolet, ainsi que le 19^e et Pantin pourra être expérimenté dans le cadre de cette démarche.

Action n°5 : Poursuivre le partage d'expérience déjà engagé

La Ville de Paris et Est Ensemble s'engage à poursuivre leur coopération en ouvrant un espace de dialogue et d'échange d'expérience notamment sur les sujets :

- Des modèles d'activité qui peuvent être développés
- De l'animation des groupes de volontaires

Ceux-ci pourront également faire l'objet d'une expérimentation commune.

Action n°6 : Bâtir une coopération autour des enjeux liés à l'intégration de publics spécifiques communs aux deux territoires : jeunes, et personnes qui ne maîtrisent pas le français

Ce sujet très spécifique aux zones denses urbaines est partagé par Est Ensemble et la Ville de Paris. Ils s'engagent ainsi dans le cadre de cette démarche à partager leur expérience et réflexion à l'intégration des personnes ne maîtrisant pas la langue française et des jeunes.

Action n°7 : Sur le plus long terme, envisager des partenariats opérationnels entre les Entreprises à But d'Emploi (EBE)

À plus long terme, il pourrait être envisagé, notamment pour les EBE localisées sur des territoires voisins, des coopérations opérationnelles entre les entreprises. Par exemple, une approche mutualisée des achats nécessaires ou alors des accords pour partager des équipements. De telles coopérations si elles devaient être mise en place seraient discutées et déployées par les directions de ces entreprises.

- **Objectif 4 : Engager une coopération sur les formations et les filières de l'économie circulaire et de l'agriculture avec les dispositifs Paris Fabrik et Paris Fertile**

ParisFabrik est un appel à projets qui vise à soutenir les structures et acteurs de la ville durable dans la mise en place de formations aux métiers et aux filières émergentes qui font la ville de demain. Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi ou à la Mission Locale de Paris. Il permet l'accès à des formations dans les domaines de l'économie circulaire, l'éco-construction, la fabrication numérique et traditionnelle, et la mobilité douce.

Dans un contexte de transformation alimentaire, vers une agriculture plus durable, du bassin parisien et un constat du non renouvellement de la population active agricole, la Ville de Paris a lancé l'appel à projets ParisFertile visant à faire émerger des vocations et à faciliter l'accès à des formations professionnelles à l'agriculture durable, aux activités de première transformation agricole et à la distribution en circuit court.

Il vise également à accompagner au mieux les parcours de celles et ceux qui envisagent d'embrasser un métier ou de créer une activité dans le secteur de l'agriculture et l'alimentation durable, depuis la formation, jusqu'à la création de leur activité.

Action n°8 : Engager des échanges réguliers sur les acteurs et le suivi des filières portées par ParisFertile et ParisFabrik, et inclure Est Ensemble dans les prochaines éditions d'appel à projet

La Ville de Paris et Est Ensemble s'engagent à échanger sur les porteurs de projets, la dynamique des filières et les opportunités de foncier pour les acteurs de la formation professionnelle.

Est Ensemble pourrait être intégré aux prochaines éditions de ces deux appels à projets, afin de permettre à sa population de se former sur les sujets de l'économie circulaire et de l'agriculture, sous réserve de la nouvelle feuille de route et des partenariats à construire avec les acteurs de l'emploi, potentiels co-financeurs des dispositifs.

IV. Amorcer une coopération pour favoriser l'accès de toutes et tous à la culture

Est Ensemble et la ville de Paris souhaitent faire de la culture, un vecteur à part entière de coopération au service des habitants dans une logique métropolitaine.

Dans ce cadre, la direction de la culture d'Est Ensemble et la direction des affaires culturelles de la ville de Paris pourront s'engager dans un travail en commun en vue de renforcer les contacts existants, de proposer et d'engager de nouvelles collaborations innovantes.

La politique culturelle d'Est Ensemble se déploie à l'échelle d'un réseau de 6 cinémas, 12 bibliothèques, 8 conservatoires (musique et danse). Elle s'appuie sur le Schéma de Politique Culturelle 2017-2025 de l'EPT qui vise à répondre à trois enjeux : l'égalité d'accès aux savoirs et à la création, le décloisonnement des publics et la cohérence et la dynamique de l'éco-système culturel. Les orientations stratégiques qui y sont développées, ainsi que les axes opérationnels permettent d'identifier les priorités qui guident la mise en place des actions des équipements culturels, ainsi que de la coopération engagée avec la ville de Paris.

- **Objectif 1 : Engager de nouvelles coopérations en faveur de la dynamique culturelle de l'Est parisien.**

Action n°1 : Poursuivre le déploiement du pass jeune pour favoriser les échanges entre les deux territoires et réduire les inégalités d'accès aux équipements culturels.

La Ville de Paris met à disposition des jeunes Parisiens âgés de 15 à 25 ans un Pass Jeunes pendant la période estivale. Ce Pass donne accès à des activités culturelles, sportives, touristiques et de loisirs à ses détenteurs, proposant ainsi une gamme d'activités aux jeunes ne partant pas en vacances. L'établissement Public Territorial Est Ensemble, dans le cadre de la métropolisation, participe à ce dispositif et ouvre plusieurs de ses équipements et services à tous les détenteurs.

Compte tenu du bilan particulièrement positif de ce partenariat, matérialisé notamment en 2020 par la distribution de 5000 pass sur le territoire d'Est Ensemble et par la bonne utilisation des offres présentes sur le territoire (les cinémas d'Est Ensemble représentent le 8ème lieu partenaire en termes de nombre d'entrées), il est proposé de poursuivre et d'amplifier cette action, en augmentant le nombre de pass diffusés et en réfléchissant à l'intégration de nouvelles offres sur le territoire d'Est Ensemble.

Action n°2 : Coordonner les initiatives autour de la culture et du jeune public

Une coopération peut également être envisagée dans le champ de la culture et du jeune public. Elle pourra tout d'abord prendre la forme d'un échange de bonnes pratiques entre les bibliothèques et de discussions entre les réseaux de lecture publique.

Paris et Est Ensemble s'engagent également à réfléchir à une coordination spécifique autour du **mois de la petite enfance**, mis en œuvre chaque année en octobre par les bibliothèques d'Est Ensemble, et de **Mon premier festival**, organisé sur la même période par la Mairie de Paris à destination des jeunes enfants dans les cinémas parisiens. Des échanges de bonnes pratiques en matière de médiation culturelle à destination du jeune public ou des formations communes entre les agents de la Ville de Paris et Est Ensemble pourront ainsi être organisés.

Enfin, alors que Paris expérimente actuellement des résidences artistiques dans des structures dédiées à la petite enfance (résidences artistiques dans 13 crèches de l'Est parisien), Est Ensemble pourra relayer ces initiatives auprès des acteurs culturels de son territoire, ainsi que se positionner en facilitateur pour faire émerger des actions culturelles dans les structures de petite enfance sur son territoire.

Action n°3 : Engager une coopération dans le cadre de grands évènements culturels populaires de part et d'autre du périphérique

La coopération entre Paris et Est Ensemble pourra trouver à s'accomplir dans l'organisation d'évènements culturels communs sur nos deux territoires.

Est Ensemble prévoit d'abord de s'inscrire dans la dynamique des Nuits Blanches en exprimant, dès 2022, sa volonté d'avancer collectivement avec les villes sur ce projet et en intégrant des manifestations artistiques dans les bibliothèques d'Est Ensemble. Le bicentenaire du canal de l'Ourcq en 2022 pourra dans cette optique être un support.

L'Olympiade culturelle, organisée dans l'optique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, représente également une opportunité pour enrichir le partenariat entre Est Ensemble et Paris et décroiser les publics sur nos deux territoires. La coopération sur ce sujet entre nos deux collectivités s'appuiera sur les axes de travail définis dans le cadre du groupe de travail commun avec Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis (Art et sport, Handicap, Diversité) et se nourrira des orientations opérationnelles définies par Paris 2024.

V. Pilotage, gestion et mise en œuvre de la convention

Pour assurer le suivi des actions précédemment citées, Est Ensemble et la Ville de Paris s'engagent à mettre en place des instances de pilotage et de suivi de la convention :

- Un Comité de Pilotage (COFIL) composé des élus référents d'Est Ensemble et de Paris, les Maires des communes d'Est Ensemble et les Maires d'arrondissement sera mis en place. Il pourra associer, le cas échéant et en fonction de sujets abordés, les représentants de collectivités et acteurs tels que le Département de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile de France, Ile de France Mobilités, les services de l'État. Ce COFIL se réunira au minimum une fois par an. Ce COFIL sera chargé d'orienter et de valider la mise en œuvre des actions de la présente convention.
- Un Comité Technique (COTECH) de suivi et d'évaluation sera également constitué, composé des représentants des deux administrations : pour Est Ensemble, la Mission stratégie, la Direction de l'Aménagement et des Déplacements et pour Paris, la Délégation Générale au Grand Paris, avec le cas échéant les représentants des directions parties prenantes (Direction de l'Urbanisme, Direction de la Voirie et des Déplacements, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Direction de la Propreté et de l'Eau...). Les communes d'Est Ensemble et les Mairies d'arrondissement pourront être également associées au COTECH. Ce comité, réuni à échéances régulières, sera chargé du suivi général et de l'animation de l'ensemble de la démarche. Il coordonnera les groupes de travail thématiques jugés utiles à la mise en œuvre opérationnelle des actions de la convention. Il aura pour mission de suivre l'exécution de la convention, d'assurer les besoins de coordination avec les différents partenaires, et le cas échéant de faire remonter les arbitrages et décisions à prendre par le COFIL.

Des réunions techniques et administratives se dérouleront en outre pour l'ensemble des actions de la convention autant que de besoin. Un outil de suivi synthétique sera mis en place. Le COTECH aura également pour mission d'établir un bilan annuel, qui sera communiqué aux élus en amont et présenté lors du COFIL annuel ainsi que devant les assemblées délibérantes. Ce bilan permettra aux collectivités de faire évoluer, si elles le souhaitent, ce partenariat pour l'ouvrir à de nouvelles actions de coopération. Elles pourront notamment décider s'il y a lieu de modifier par voie d'avenant la convention de coopération initiale.

Selon les thématiques abordées dans la présente convention et l'avancement des différents groupes de travail, des sujets de coopération localisés pourront nécessiter une formalisation particulière et pourront à cet effet faire l'objet de conventions d'application spécifiques. Pour Paris, les maires d'arrondissement seront associés à leur mise au point et en seront cosignataires.

Communication sur la convention

Les deux parties s'engagent à :

- Mettre en ligne sur leurs sites Internet respectifs la présente convention ainsi que les documents la concernant, de façon accessible et pendant toute la durée de validité de la convention.
- Mobiliser largement leurs outils de communication (publications municipales, réseaux sociaux, newsletter...) pour informer la population et les partenaires sur cette convention.

Modification de la convention :

Les parties peuvent modifier d'un commun accord la présente convention en se mettant d'accord sur un avenant, préparé par le comité technique, et soumis à l'approbation du comité de pilotage et de leur assemblée délibérante respective. Ces ajustements pourront porter sur l'approfondissement des engagements pris ou la mise en œuvre de nouvelles actions partenariales, en fonction des dynamiques générées.

Durée de la convention

La présente convention de coopération est conclue pour une durée de cinq ans (2021-2026) à compter de son adoption en assemblée délibérante. Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois.

Convention-cadre établie en 2 exemplaires originaux.

L'EPT Est Ensemble

La Ville de Paris

Représenté par Monsieur le Président,
PATRICE BESSAC

Représentée par Madame la Maire,
ANNE HIDALGO

VI. Bilan de la convention 2019

L'élaboration et l'exécution de la précédente convention, initiée dès 2018, a permis de faire coopérer les services des collectivités et de partager un diagnostic et des propositions ambitieuses de travail en commun. La convention a permis de constituer un cadre de travail régulier répondant aux objectifs inscrits et votés par les exécutifs. Chaque action a pu avancer dans le cadre d'un dialogue politique et technique.

Cette convention a principalement traité de sujets liés à l'aménagement, sur les trois territoires d'entraînement d'Est Ensemble : le Parc des Hauteurs, la Plaine de l'Ourcq et le secteur des Portes et du Faubourg. A ces trois axes, se sont ajoutées des actions de coopération sur des sujets de développement économique, de formation et d'accès à la culture.

ARC DE L'INNOVATION

Les engagements :

L'Arc de l'innovation, initié en 2015 par la Ville de Paris et Est Ensemble, Plaine commune et Grand-Orly Seine Bièvre, est né de la volonté de soutenir le développement économique et l'emploi dans l'est de Paris et de la petite couronne, en visant particulièrement les quartiers de la politique de la ville. Le territoire de l'Arc, qui concentre la moitié des lieux d'innovation de la Métropole du Grand Paris connaît depuis 2008 une dynamique



ARC.
INNOVATION
GRAND PARIS

d'emplois et d'activité que le projet vise à accompagner et à amplifier. La convention engageait Paris et Est Ensemble à maintenir leur collaboration autour de ce projet, et partager toutes les initiatives avec l'ensemble des EPT, pour poursuivre l'effort de rééquilibrage économique dans l'Est parisien.

Actions réalisées :

5 AAP lancés en commun, 5 événements communs dont 2 à Est Ensemble, une étude sur l'immobilier productif. Une relance en cours de structuration. Une nouvelle feuille de route discutée en mai 2021 : travail sur l'immobilier d'entreprises, l'emploi et l'insertion, le tourisme et les réseaux d'innovation, et un travail en cours sur la gouvernance de l'Arc.

PARIS CODE

Les engagements :

Paris Code a été lancée en 2016 par la Ville de Paris pour répondre à l'urgence des besoins en compétences numériques des entreprises et renforcer l'insertion professionnelle de certains publics dans ces métiers, notamment les demandeurs d'emploi des Quartiers Politiques de la Ville, les personnes en reconversion professionnelle et le public féminin peu représenté.

La convention prévoyait qu'Est Ensemble puisse intégrer ce dispositif parisien dès 2019. À travers le déploiement de ce programme, il s'agit de créer une centaine de places gratuites de formation aux métiers et compétences numériques pour les publics d'Est Ensemble, et encourager les formats pédagogiques innovants, et d'impulser une forte dynamique d'orientation des publics vers les opportunités du numérique.

Actions réalisées :

En 2019, de nombreux échanges et un partage d'expérience ont permis à Est Ensemble de lancer sa propre édition de Paris Code. Une 3^e édition est organisée en 2021, attestant de l'ancrage et du succès de ce dispositif sur le territoire.

- En 2019, **70 demandeurs d'emploi** de l'EPT formés aux métiers du numérique, 40 % de moins de 30

- ans, niveau bac ou infrabac à l'entrée, formation de plus de 52% de femmes.
- En 2020, **142 personnes formées**, avec des partenariats efficaces et en développement entre Est Ensemble, Paris et Pôle Emploi.

Les Services des collectivités font perdurer leurs échanges, notamment durant l'identification des porteurs de projets. Plusieurs d'entre eux candidatent d'ailleurs à la fois à l'édition parisienne et d'Est Ensemble.

PASS JEUNE

Les engagements :

La convention prévoyait de poursuivre la collaboration du pass jeune, à savoir une participation d'Est Ensemble au dispositif parisien, en intégrant des offres sur le territoire d'Est Ensemble, et réciproquement en distribuant le chéquier d'offres aux jeunes d'Est Ensemble.

Actions réalisées :

- En 2020, **5 000 Pass Jeune** ont été confiés par la Ville de Paris à Est ensemble
- Pour l'édition 2021, la Ville de Paris a mis en place une nouvelle organisation, afin de permettre une amélioration dans le suivi, en ciblant **21 points de diffusion** sur le territoire d'Est Ensemble. **3000 Pass Jeune ont été attribués cette année à Est Ensemble**, dont le stock est déjà quasiment écoulé, en juin. Deux offres sur le territoire d'Est Ensemble sont également disponibles au sein des cinémas et piscine du territoire.
- Les cinémas d'Est Ensemble comptabilisaient 267 entrées en 2020 via le pass jeune et représentent ainsi le 8^{ème} lieu partenaire en termes de nombre d'entrées.



AXE 1 : Parc des Hauteurs

Les engagements :

1. Renforcer et formaliser la gouvernance du projet stratégique pour permettre sa mise en œuvre opérationnelle ;
2. Procéder à la mise en œuvre opérationnelle de la Promenade des Hauteurs, en développant un parcours intercommunal ;
3. Animer et préfigurer le parcours pour permettre une appropriation par les habitants.

Actions réalisées :

- Une coopération sur ce projet s'est enclenchée dès 2017, avec une **participation des services parisiens** (DEVE, DVD, Mairies d'arrondissement et Mission Métropole) sur les différents temps de travail du projet organisés par Est Ensemble. Le projet a été présenté à Penelope Komites et aux

élus de la Mairie du 19^e et du 20^e arrondissement au cours de la précédente mandature.

- La Ville de Paris a également accompagné la mise en œuvre de la « **Grande Rando** » qui, pour l'édition 2019, est partie du 11^e arrondissement, pour rejoindre le cimetière du Père Lachaise, la Ville de Paris ayant relayé l'événement sur ses supports de communication.

-En 2019-2020, Est Ensemble a souhaité mener une étude « **Archipel Boisé** » sur le périmètre compris entre la Porte de Pantin et la Porte des Lilas, avec le souhait de renforcer la végétalisation et les mobilités actives, sur ce linéaire, parallèle au boulevard périphérique. Cette étude a obtenu un cofinancement de la Métropole (FIM). Une étude réalisée par l'Agence TER pour le compte d'Est Ensemble en partenariat avec la Ville du Pré-Saint-Gervais, et travaillée en collaboration, avec l'APUR, la DEVE et la DVD, a permis de proposer une intervention urbaine ambitieuse sur cet espace public parisien. Ce projet répond aux ambitions communes des exécutifs et représente un potentiel très intéressant. Il a été évalué à 12-14 millions d'euros pour la requalification de 46 500 m² d'espaces publics (ratio prudent de 250 à 300 euros/m²).

AXE 2 : Plaine de l'Ourcq

Les engagements :

1. Mettre en place un cadre de dialogue et des outils de coordination ;
2. Développer et diversifier les usages du canal de l'Ourcq ;
3. Réaliser le grand projet urbain de la Plaine de l'Ourcq ;
4. Animer la Plaine de l'Ourcq

Actions réalisées :

-La convention a permis de nourrir et de renforcer le cadre de dialogue régulier entre Est Ensemble et la Ville de Paris (Service des Canaux et Mission Métropole). Ces échanges réguliers permettent un partage d'informations et des avancées significatives dans les projets portés conjointement.

Projet urbain plaine de l'Ourcq

La Ville de Paris a signé le Contrat d'Intérêt National en décembre 2016, qui a permis sa participation aux « labo de l'Ourcq » et aux COPIL annuels de la Plaine de l'Ourcq à un niveau technique.

Un travail avec l'APUR a été engagé sur la Plaine de l'Ourcq dans le cadre de l'adhésion d'Est Ensemble à l'APUR depuis 2013 : charte du paysage du canal en 2014, 1^e bilan de la charte en 2016, participation au laboratoire de la Plaine de l'Ourcq depuis 2018, mise à jour régulière du recellement des plans projets.

La Ville de Paris a participé à l'étude urbaine sur le secteur Raymond Queneau à Pantin/Bobigny/Romainville (2019-2021) et aux études urbaines et de pôle du Pont de Bondy (2016-2019).

Une réflexion sur la **gouvernance des canaux** a été engagée, avec la commande de la Ville de Paris d'une Mission gouvernance. Est Ensemble a à cet égard transmis une contribution technique à Didier Bertrand, qui pilote une mission sur le sujet. Dans cet axe, un travail a été amorcé sur le renouvellement de deux documents stratégiques :

- SDIPAL (Schémas directeur des installations portuaires et des activités de loisirs) ;
- Convention de gestion des berges.

Transformation des usages :

- Projet de navette fluviale portée par IdFM : Étude de faisabilité en cours. Une mise en service prévisionnelle est prévue pour 2024.

Sujets fonciers :

- Déménagement du garage à bennes de Romainville : l'engagement d'un déménagement d'ici 2023 est aujourd'hui inatteignable par la Ville de Paris. Une discussion avec le Sycotom a été engagée afin d'éclaircir la possibilité d'un déménagement du GAB sur son site, et doit se poursuivre.

Animation du canal de l'Ourcq :

- Bicentenaire des canaux : un travail a été réalisé pour une communication commune et une labélisation des événements entre 2021 et 2022. Un logo commun a été proposé par la Ville de Paris, que l'ensemble des collectivités qui souhaitent valoriser ce bicentenaire peut utiliser.
- Il est envisagé qu'un événement de clôture de ce bicentenaire puisse être organisé en 2022 autour du canal de l'Ourcq.



AXE 3 : Le secteur des Portes / Faubourg d'Est Ensemble

1. Porte de la Villette – 4 Chemins

Le travail sur ce secteur avec les collectivités de Seine-Saint-Denis a été amorcé, dans l'optique de conforter une vision commune et de coordonner le projet global d'aménagement la ZAC de la Villette, le projet d'Ecoquartier de Pantin, le projet NPRNU 4 Chemins, et le projet de requalification de la RD932. Plusieurs réunions interservices ont eu lieu, ainsi que des ateliers urbains métropolitains initiés par les élus parisiens.

Un travail important visant l'amélioration de la gestion de l'espace public a été entrepris, avec la réalisation d'un diagnostic et de propositions d'actions en matière de coordination et d'investissement. Implication de l'ensemble des services : voirie, propreté, espace vert, prévention-sécurité, commissariats et Mairies d'arrondissement. Ces axes de travail vont être réaffirmés dans la convention de projet, en cours d'élaboration.

Par ailleurs, sur le devenir plus global du secteur, il s'agit de fixer des objectifs communs ambitieux pour la création de ce nouveau quartier, qui fera le lien entre Paris et la Seine-Saint-Denis, et de définir une méthodologie de travail partenarial dans le cadre de la convention de projet Villette, co-élaborée avec Est Ensemble, Plaine Commune, le Département, Pantin et Aubervilliers.

2. Porte de Pantin – Pantin/Pré-Saint-Gervais

La coopération a permis sur ce secteur :

- L'avancée du projet d'équipement inclusif de la Cité Universelle, foncier limitrophe à Pantin.
- La livraison de l'équipement P4, site de logistique urbaine.
- L'ouverture d'une déchetterie mutualisée.

3. Portes du 20e – Bagnolet/Montreuil

Porte de Bagnolet : une étude pré-opérationnelle a été lancée en septembre 2020, pour laquelle Paris a délégué sa maîtrise d'ouvrage à Est Ensemble. Un projet ambitieux de transformation du secteur est proposé par ZCCS. Les élus partagent cette ambition, ils ont co-saisi IDFM sur le devenir de la gare routière internationale, et se sont accordé pour engager les discussions avec l'État notamment sur l'apaisement de l'A3, et avec Unibail et Auchan pour la restructuration du centre-commercial Bel Est.

Porte de Montreuil :

Les études ont permis de définir plus précisément ce futur lieu de vie métropolitain afin qu'il réponde à l'objectif de la Ville et de ses partenaires, de faire du territoire de la Porte de Montreuil un quartier pilote et laboratoire d'expérimentation sur les questions d'innovation liées au développement durable, à la transition énergétique et à l'économie sociale et solidaire.

Le jury de l'appel à projet lancé fin 2017 par le Cities Climate Leadership Group (C40), réseau des métropoles mondiales impliquées dans le changement climatique, a sélectionné en septembre 2019 le projet « The collective for climate » porté par le mandataire Nexity avec une équipe de concepteurs internationaux coordonnée par l'agence Atelier Georges. Le projet, centré sur l'excellence environnementale et la neutralité carbone, est particulièrement attentif à l'insertion urbaine et paysagère des nouvelles constructions. Il propose la création d'environ 58 000m² d'espaces dédiés aux bureaux, à l'hôtellerie, aux commerces et autres activités sociales et de proximité, avec des rez-de-chaussée actifs. Le volume dédié au marché aux puces, fonctionnel et confortable, est situé dans 2 halles constituant le socle d'un bâtiment de bureaux, ouvrant sur la place de la Porte de Montreuil, la rue Lemierre et une placette centrale

Les 3 emprises constructibles réparties en 6 lots, comprenant environ 14 000m² de foncier et une emprise au-dessus du périphérique, relèvent les 10 défis pour le climat (efficacité énergétique, gestion durable des matériaux, résilience et capacité d'adaptation, architecture innovante, gestion durable de l'eau, etc.)

Le projet d'espace public a en parallèle fait l'objet d'un travail de définition de l'aménagement des avenues Lemierre, Frachon et Gaumont et de la place de la Porte de Montreuil, avec l'objectif de transformation du rond-point routier existant en un parvis dédié aux circulations douces accueillant une importante trame végétale. Il s'accompagne de nouveaux profils pour les avenues qui desserviront le projet de Nexity, avec des trottoirs élargis et le maintien de 2 voies (à double sens), d'une bande de stationnement d'une piste cyclable double sens.

L'avant-projet lancé par la SEMAPA en décembre 2020, a été en juillet 2021 en respectant les grands principes d'aménagement retenus et en confortant la présence végétale sur la place.

Un cadre partenarial est mis en place au printemps 2021 avec des comités de suivi trimestriels pour permettre à l'ensemble des partenaires de suivre le projet.